

1. Interpellation introduite par Monsieur Rekik relative à l'occupation de sans-papiers et de réfugiés au Boulevard Léopold II.

Interpellatie ingediend door Meneer Rekik betreffende de bezetting van de mensen zonder papieren en vluchtelingen in Leopold II Laan.

M. le Président :

Nous commençons avec le point 70, qui est l'interpellation qui a été introduite par Monsieur Rekik relative à l'occupation de sans-papiers et de réfugiés au Boulevard Léopold II.

Monsieur Rekik, vous avez la parole.

M. Rekik :

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous savez, des hommes, des femmes, et des enfants ont trouvé refuge dans un immeuble inoccupé, situé à Molenbeek-Saint-Jean, boulevard Léopold II. Des êtres humains, comme nous ici dans ce Conseil, qui ont juste l'espoir d'une vie décente. Venant de la pauvreté, la misère, la guerre ou encore la répression politique ou religieuse, ces femmes et ces hommes sont malheureusement à ce jour considérés comme n'étant pas les bienvenues dans notre pays.

Des êtres humains qui aspirent juste à la liberté, à la sécurité, à la paix et à la dignité. Alors, la triste politique d'asile étant ce qu'elle est, je ne tiens pas ici à blâmer les autorités communales, qui jusqu'à ce jour ont fait preuve de respect qui est de considération à l'égard des réfugiés du boulevard Léopold II. Je tiens d'abord à saluer et à féliciter le CPAS de Molenbeek et ses équipes pour son aide et pour son action directe sur le terrain. Je salue l'attention particulière qui a été portée par Monsieur l'Echevin Majoros, ainsi que toutes les personnes qui ont prêté un minimum d'attention à la situation sur place.

En ce qui concerne le CPAS, grâce à l'aide médicale et la livraison des vivres, vous contribuez à apporter de l'aide à des êtres humains portant les cicatrices de l'injustice sociale.

Alors, connaissant bien les lieux, le bâtiment en question, connaissant bien l'organisation interne, d'ailleurs certains vont nous rejoindre ici dans quelques minutes. Suite à quelques visites, je peux vous garantir qu'il s'agit des personnes correctes, contrairement à ce que certains imaginent. Ce sont des femmes, des hommes et des jeunes faisant preuve de respect à l'égard de notre pays et la société. Ils ne sont en aucun cas comme certains l'imaginent : des criminels, des voleurs. Il s'agit des personnes respectueuses qui ne constituent aucun danger pour la société.

Imaginez un instant leur parcours. Prenez juste un instant et imaginez leur parcours. Certains ont tout perdu, tout vendu. Ils ont tout quitté, famille, enfants, proches, souvent au péril de leur vie. Un périple qui les mène finalement sur le seuil de notre Commune. Leurs histoires touchantes, leur pugnacité et courage exemplaire méritent tout notre respect et surtout notre attention. Malheureusement, le désespoir et la détresse ont conduit certains vers une grève de la faim, qui risque de les entraîner vers la mort. Cet acte ultime vise à faire réagir les autorités qui pourraient permettre à ces êtres humains sans papiers d'être des citoyens à part entière avec un titre de séjour valable.

Malheureusement, l'égoïsme, l'aveuglement et la déshumanisation n'offrent plus aucun espoir pour pouvoir vivre dignement. Une procédure visant l'expulsion de ces personnes est en cours, en discussion. Aucune décision n'a été prise jusqu'à ce jour, mais il est bien clair qu'à un moment ou l'autre, ces personnes devront quitter ce bâtiment.

D'après les dernières informations, aucun ordre d'expulsion n'est à l'ordre du jour. Ce soir, nous souhaitons savoir dans quelle mesure les autorités communales sont concernées, et quelles sont les dispositions particulières prises à ce jour. Si une expulsion forcée doit avoir lieu, dans quelle mesure la responsabilité de la Bourgmestre, chef de la Police, est engagée ? En cas d'expulsion, avez-vous prévu un plan d'accueil d'urgence ? Et quelles sont les marges de manœuvres possibles et espaces d'accueil prévus ? Est-ce qu'une solution d'accueil peut être proposée via les services en charge du Logement ?

Ce qui est important : de nombreux dispositifs communaux ou paracommunaux pourraient venir en aide à ces personnes et leur offrir leurs expériences pour ces êtres victimes de la pauvreté et du désespoir.

Pour conclure : quels sont les outils d'aide, existant au sein de la Commune qui peuvent être proposés ? Est-il possible de proposer aux résidents de l'immeuble un ticket qui leur permet d'avoir un repas par jour dans les restaurants sociaux de la Commune ? Aussi, est-ce que ces personnes pourraient avoir accès aux douches de la Commune ? Est-il possible de permettre aux enfants résidents de bénéficier des structures éducatives ou culturelles destinées aux enfants de la Commune ?

Outre l'assistance médicale et le CPAS, quelle est la marge de manœuvre du CPAS molenbeekois, face à une pareille situation ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais d'abord commencer aussi en félicitant les services du CPAS pour l'aide qu'ils fournissent et le soutien. Je pense que c'est vraiment important et donc, mon intervention va entre-autres sur les conséquences de l'expulsion. Parce que si je ne me trompe pas – pour pouvoir bénéficier de certaines aides – les gens doivent avoir un toit, une résidence, et donc la conséquence d'une expulsion n'est pas simplement que les gens vont quitter la maison, mais que les gens vont quitter les fichiers, les dossiers et donc ils vont disparaître du radar du CPAS. Cela veut dire que le peu d'aide qu'ils reçoivent encore, risque de disparaître complètement. Je voudrais également insister à ce qu'on prévoie une option pour qu'on puisse au moins garantir une résidence, permettant à ces gens à continuer de bénéficier au moins d'un strict minimum. Pourquoi ? Parce que j'ai pu collaborer avec certaines personnes là-bas, ce sont des personnes engagées et pas simplement pour leur cause. Elles ont à plusieurs reprises montré de la solidarité avec d'autres causes, donc ce sont des citoyens et des citoyennes à part entière, je trouve, ils méritent vraiment pas seulement notre soutien, mais aussi notre estime, et donc, je voudrais en fait faire appel au Conseil, ou un rappel peut-être, qu'on serait étonnés à quel point on est proches parfois des gens qui sont très proches ou très près d'une situation pareille, qui risquent d'être expulsés de leur résidence ou de leur maison, et qu'on ne dirait pas au premier abord, mais ce gens risquent beaucoup. Ça me touche vraiment personnellement, je pense aussi que pour la

jeunesse de la commune, cela est un point important que chaque enfant ait un toit et du soutien.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je passe la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président. Je vais être très brève, parce que l'interpellation était quand même assez complète. Je me suis aussi rendue sur place. Effectivement, je sais que la Commune est déjà intervenue. Je voudrais simplement insister sur le point de cartes médicales qui sont octroyées pour certaines personnes pour une durée d'un mois, voire jusque trois mois. J'ai rencontré une femme qui est enceinte et à terme bientôt. Pour des cas particuliers, est-ce qu'il est possible que ces cartes médicales soient de plus longue durée ? Notamment pour des personnes qui sont en situation pareilles, des femmes enceintes, des enfants ?

Et une dernière chose : c'est peut-être important que pour tous les conseillers, au moins pour ceux qui ont la possibilité, d'aller sur place, parce que quand on est sur place, quelle que soit la décision qui soit prise, qui n'est pas toujours de notre volonté, on est limités. Mais c'est quand même important d'aller à la rencontre de ces gens-là, de pouvoir entendre leurs récits, de savoir que parmi eux, il y a des femmes et des hommes qui sont en Belgique depuis une quinzaine d'années, qui ont contribué un moment donné au développement socio-économique de la Belgique et que pour une raison, ils se sont retrouvés sans aucun droit. Je crois que ça permet aussi de pouvoir faire tomber certains préjugés que nous avons par rapport à cette problématique des sans-papiers. Moi, j'encourage vraiment pour celles et ceux qui ont le temps, mais c'est aussi un devoir en tant que conseiller communal de s'intéresser à toutes les problématiques, donc j'encourage chacun et chacune de se rendre sur place.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Madame la Bourgmestre, vous avez la parole.

Mme la Bourgmestre :

En effet, depuis fin juin, le bâtiment situé au 188 C, boulevard Léopold II est occupé par un groupe de personnes qu'on appelle des sans-papiers. Le nombre varie entre 150 et 200 personnes. Ce bâtiment est un ancien home qui est composé d'une trentaine de petits appartements une chambre et qui appartient à un propriétaire privé. Ce bâtiment est vide depuis décembre 2012 et d'ailleurs, la Cellule du Logement avait adressé plusieurs courriers au propriétaire, enregistré au cadastre, pour inciter à mettre fin à cette inoccupation et à développer un projet. Malheureusement, aucune réponse n'est venue de sa part et d'ailleurs, le service s'apprêtait à taxer ce bâtiment vide, avant qu'il ne fût occupé à la fin du mois de juin. Dès le départ, des représentants de la Commune se sont rendus sur place. L'Echevin du logement, vous vous l'avez cité, mais également mon chef de cabinet, le commissaire de

police de Molenbeek-Saint-Jean, des agents de quartier, des agents de la Cellule du Logement, des médecins du CPAS. Et toutes ces personnes ont pu accéder aux lieux.

Depuis lors, la situation est régulièrement monitorée par les services compétents qui ont pu, à chaque fois, visiter librement le bâtiment. Ces différentes visites, dont la dernière a d'ailleurs eu lieu ce mardi 25 novembre, ont été plutôt rassurantes. En effet, le bâtiment est stable, en bon état. L'électricité fonctionne, des détecteurs incendie sont présents. Des lances à incendie à tous les étages permettent de fournir de l'eau et un minimum d'hygiène pour les occupants et leurs lieux, et un escalier de secours permet l'évacuation si nécessaire. Les occupants ont organisé leur vie sur place. Ils ont même adopté un règlement d'ordre intérieur et d'accès au bâtiment avec un contrôle à l'entrée 24 heures sur 24 de personnes qui ont mis un gilet jaune, et ce, afin d'éviter que le bâtiment puisse être investi par les tous venants, et donc, tout est mis – si j'ose dire – en place pour que la vie puisse s'organiser dans des conditions décentes de manière correcte.

En ce qui concerne l'évacuation des déchets, le nettoyage, jusqu'à présent, les occupants sont vigilants à faire en sorte qu'il n'y ait pas d'impact sur le quartier et qu'on ne puisse se plaindre des nuisances. Le rapport médical que nous avons reçu du médecin du CPAS, indique que des cas de maladie contagieuses rencontrées sont rares et peu dangereuses, que globalement, la situation médicale des personnes qui ont été consultées est bonne. Et ceux, dont l'état de santé nécessite un traitement, sont dans la mesure de possibilités, pris en charge soit par le CPAS, s'ils entrent dans les critères de l'aide médicale urgente, soit par Fedasil.

Donc, depuis lors, il y a cette grève de la faim qui met en péril la santé de certains de ces occupants.

Alors, vous avez parlé de l'intervention du CPAS et, en effet, le CPAS s'est très rapidement investi et donc, il y a évidemment – comme vous l'avez signalé – de l'aide urgente qui a été donnée à ceux qui peuvent l'obtenir, et la question a été posée de savoir si elle pouvait être donnée pour une plus longue période. Je pense que c'est toujours pour une période déterminée, mais je propose, sauf si Monsieur Vandenhove souhaite intervenir, que des réponses soient données par le Président du CPAS qui siège dans cette assemblée.

Il y a eu des distributions de couvertures. Des douches sont mises à la disposition des femmes et des enfants, au relais qui, vous le savez, est la maison d'accueil du CPAS. Et un vaccin antigrippe a été également promulgué pour les personnes les plus vulnérables.

En été, une proposition était faite d'accueillir des enfants, notamment, en animation, et ce, en partenariat avec notre association de quartier Bonnevie, mais cette proposition n'a pas reçu de réponse. En tout cas, il n'y a pas eu d'enfant qui s'est présenté.

Je vous dirais donc, comme on a souligné, il y a aujourd'hui des personnes qui font la grève de la faim, et ces personnes sont visitées régulièrement par des médecins. Ainsi donc, il ressort qu'à ce stade, il n'y a aucun élément en termes de sécurité, d'hygiène ou de salubrité, ne justifierait un arrêté mettant un terme à cette situation. Nous constatons d'ailleurs que les bâtiments, d'une façon générale, qui sont vidés par les propriétaires, sont aujourd'hui squattés relativement rapidement, et évidemment, nous aurions souhaité que le propriétaire prenne ses responsabilités, et qu'il s'adresse, qu'il y ait un contact avec ces personnes, ces interlocuteurs. Ils ont été clairement identifiés, mais on n'a jamais eu des contacts clairs avec ces propriétaires. En tout cas, il semblerait que le propriétaire n'a jamais souhaité développer des contacts – si ce n'est via le juge de paix – avec les occupants. Il s'agit, vous le savez bien, d'un bien qui n'appartient pas à la Commune, et donc voilà, c'est un conflit juridique d'occupation entre un propriétaire et des occupants.

Donc, comme vous l'avez dit aussi, le propriétaire tente devant le juge de paix, d'obtenir l'expulsion, qu'on puisse procéder à l'expulsion de ces personnes. Et donc, à l'heure actuelle, le dossier est inscrit au rôle, et c'est une situation – à mon sens – qui va perdurer un certain temps. Mais évidemment, si le propriétaire parvenait à ses fins, s'il obtenait en finalité une décision exécutoire de justice, s'il obtenait donc l'expulsion des occupants, il est évident ; et ça a déjà été le cas dans d'autres circonstances, que l'autorité administrative de la police n'a pas d'autre choix que d'exécuter un jugement et évidemment, je le reconnais, ce sont des situations qui sont extrêmement délicates à gérer. Et d'ailleurs, Molenbeek a déjà connu ce type de situations. Moi, je n'ai pas encore eu l'occasion, comme chef, comme autorité administrative de la police, à connaître ce type de situation, mais mon prédécesseur en a connu. Il y a également d'autres bourgmestres, je pense notamment au bourgmestre de Saint-Josse, qui était également confronté à ce type de situation.

Moi, je ne peux vous en dire de plus aujourd'hui, mais évidemment, le souhait de la Commune, est que le dialogue soit maintenu pour voir avec l'ensemble des intervenants, as seulement des intervenants communaux, mais également des intervenants au niveau régional, pour faire en sorte qu'il y ait un lien, qu'il y ait évidemment un contact social, des contacts sociaux, qui soient maintenus et qui puissent aider à la situation de chacun des ménages qui occupent ce bâtiment.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède brièvement la parole à Monsieur Vandenhove, le Président du CPAS, qui souhaitait apporter une précision.

M. Vandenhove :

Je n'ai pas grand-chose à rajouter à tout ce qui a été dit, simplement je voudrais préciser quelque chose. Quand on parle du médecin du CPAS, il n'y a pas de médecin du CPAS, mais il y a un médecin qui à titre bénévole est intervenu sur place et est en contact permanent avec les services du CPAS. Je trouve que c'est un geste qu'il faut reconnaître, mais donc, c'est bien un médecin qui fait ça à titre bénévole. Je voulais corriger ça et remercier cette personne ce soir, parce que je crois que c'est un geste important qu'il faut reconnaître.

Par rapport aux cartes médicales, il y a une législation, mais évidemment, en cas d'urgence pour des situations pareilles, ces cas sont traités en priorités par le service d'aide médicale urgente et les cartes sont reconduites, mais on ne peut pas octroyer des cartes au-delà de trois mois. Mais bon, les gens sont traités par ordre de priorité en fonction de l'urgence de leur situation, et donc, s'il faut prolonger la carte d'une personne, elle sera prolongée automatiquement. Mais il faut, administrativement, faire des cartes de 3 mois.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Monsieur Rekik, vous avez la parole.

M. Rekik :

Je remercie Madame la Bourgmestre pour son intervention. Je souhaite quand même avoir une ou deux précisions. Je n'ai toujours pas de réponse quant aux marges de

manœuvre possible concrète dans le cadre où on se retrouve dans une situation où ils doivent être mis dehors. Donc s'il y a une décision de justice, on ne sera pas dans une certitude absolue qu'ils puissent continuer de bénéficier de cet espace. Il y a une série d'éléments qui peuvent faire que vous serez contrainte à donner une expulsion, que ce soit décision de justice ou drame. Maintenant, avez-vous prévu un plan d'accueil d'urgence ? Y-a-t-il des marges de manœuvres ? Ici, nous avons notre Echevin du logement en charge qui est très appliqué dans le dossier, y-a-t-il des solutions possibles ? C'est ce que je souhaiterais savoir.

Aussi, en ce qui concerne les repas, nous avons donc des restaurants sociaux, y-a-t-il une possibilité qui permettrait d'offrir à ces personnes de pouvoir obtenir un ticket pour aller à ces restaurants sociaux ?

Et puis, tout autre chose, une précision, loin de toute utopie, vous savez que votre formation politique est de manœuvre dans le gouvernement fédéral. Quelle est votre marge de manœuvre pour ce dossier, pour pouvoir, ne fusse qu'un titre de séjour pour ces gens ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Madame la Bourgmestre, souhaitez-vous apporter une précision complémentaire ?

Mme la Bourgmestre :

Évidemment, si un certain moment le bâtiment doit être vidé de ces occupants, des possibilités de relogements temporaires dans les limites des lois et des règlements, seront envisagées par la Commune, mais également comme je l'ai déjà souligné, il n'y a que la Commune qui doit s'occuper de ce type de situation, il y a également d'autres organismes qui ont toute la compétence pour le faire. Donc, on verra à ce moment-là. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, à l'heure actuelle, il n'y a pas de logements temporaires qui sont rapidement mis à disposition pour ce type de situation.

Voilà, je n'ai pas d'autres informations à vous apporter sur ce dossier.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. L'incident est clos. Nous passons au point suivant.

2. Interpellation introduite par Monsieur Berckmans concernant les problèmes de l'asbl "Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek".

Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de problemen van vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels ("Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl").

3. Interpellation introduite par Monsieur Vossaert relative à l'avenir de "l'École de Formation de Football de Molenbeek-Saint-Jean".

Interpellatie ingediend door Mijnheer Vossaert betreffende de toekomst van "l'Ecole de Formation de Football de Molenbeek-Saint-Jean".

4. Interpellation introduite par Monsieur Ikazban relative à l'avenir de l'Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban betreffende de toekomst van "l'Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek".

Les points 2, 3 et 4 sont groupés.

Pour ces trois points, la présidence du conseil est assurée par Monsieur Léonard.

Punten 2, 3 en 4 worden gegroepeerd.

Voor deze drie punten wordt de voorzitterschap door Mijnheer Léonard genomen.

M. le Président (M. Léonard) :

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Ik wil u even herinneren aan het feit dat ik in deze raad reeds drie interpellaties heb ingediend waaronder de laatste een maand geleden. Ik had dus de toepassing gevraagd van het artikel dat bepaalt in het huishoudelijk reglement dat men erop mag terugkomen binnen de drie maanden als er zich nieuwe feiten hebben voorgedaan. Ik probeer mijn lange tekst een beetje samen te vatten, Meneer de Voorzitter. Dus wat is mijn punt in mijn interpellatie vandaag? In de andere interpellaties die ik vroeger heb ingediend, werd er steeds gezegd dat voor het college de jeugdvoetbalschool een prioriteit is ongeacht de problemen bij RWDM of los daarvan. Er werd herhaaldelijk gezegd: we zullen er alles aan doen om het voortbestaan van de school te garanderen en om de problemen op te lossen. Voor mij is er een groot verschil tussen die verklaringen, die engagementen, die beloftes en de realiteit. Vandaag kunnen we zeggen dat er wordt gezegd: tout va très bien, Madame la Marquise, maar niets is minder waar.

Enkele dagen nadat ik mijn laatste interpellatie heb gehouden, was er een staking bij enkele trainers van de voetbalschool. Ik sla passages in mijn schriftelijke tekst over. Maar ik wil hier een onderscheid maken tussen enerzijds de problemen – tussen aanhalingstekens – die er zijn, zogezegd verbonden met het verdwijnen van het RWDM Brussels FC en de komst van White Star naar de Machtens, en anderzijds de interne problemen van en bij de jeugdvoetbalschool die er reeds meerdere jaren bestaan en die volledig losstaan van het verdwijnen van RWDM Brussels FC en de komst van White Star. Wat betreft de huidige periode, dus sinds de komst van White Star – ik sla de inleiding over – maar ik beperk mij tot de vragen.

Ten eerste aan mevrouw de Burgemeester. Waarom heeft u als burgemeester en bijgevolg ook als de voorzitter van het College, geen publieke verklaring afgelegd of standpunt ingenomen over de problematiek nadat er enkele trainers hebben gestaakt. Ik recapituleer: er was eens staking, er is een artikel over verschenen, dezelfde avond nog hebt

u de stakeholders ontvangen. Er is een artikel verschenen in *La Dernière Heure*, waarin één van de trainers verklaart dat er een akkoord nodig is om verder te kunnen gaan vóór 30 november, dus binnen enkele dagen. Ten tweede: de Burgemeester wordt geciteerd, er staat: “si la bourgmestre s’est abstenue de tout commentaire au lendemain de la réunion avec ces entrepreneurs”. Ik heb mijn eerste vraag gesteld: waarom werd daarover geen standpunt ingenomen?

Ten tweede: ik begrijp heel goed dat de bevoegdheden verdeeld zijn binnen het College, dat de burgemeester een aantal bevoegdheden delegeert, en dat ze dus niet alle dossiers tot in de details kan opvolgen. Maar dit neemt niet weg dat ik van oordeel ben dat wanneer er een problematisch dossier is, de burgemeester – en ik vind het jammer dat ze niet in de zaal aanwezig is om naar mijn uiteenzetting te luisteren – als voorzitter van het College het dossier naar zich moet toetrekken om verdere escalatie te vermijden.

Ten derde: ik ben zelf ook geciteerd. Ik zeg ergens: hoelang gaat de bevoegde schepenen nog verdergaan met het minimaliseren van de zaken? Dus ik herhaal het nog eens: er werd mij altijd te verstaan gegeven tijdens vorige interpellaties dat het voortbestaan van de jeugdvoetbalschool gegarandeerd werd. Dat is niet waar, dit blijkt niet uit de feiten.

Mijn vierde punt: op maandag 17 november, nog niet zolang geleden, publiceert de *White Star* in een mededeling onder de titel: “RVS Bruxelles confirme son intérêt pour les jeunes molenbeekoïses”. Ik ga hier niet de hele tekst van de mededeling herhalen, maar dus: “nous sommes contents qu’il y ait enfin un signe de vie”. Pour moi, un communiqué de presse ne suffit pas, on peut les envoyer dans tous les sens et partout. Je veux du concret dans ce dossier.

Ik sla opnieuw een aantal punten over, maar ik wil toch wel vragen wat de concrete actieplannen zijn van het College in dit dossier.

Nu wil ik nog even iets zeggen over de vorige periode.

Donc, je tiens à dire encore quelque chose sur la période précédente, à savoir, avant la disparition du RWDM. Puis-je demander qu'on m'écoute un peu ? Donc avant la venue du *White Star*. J'insiste mais je ne vais pas pousser plus loin, je ne vais pas parler de détails. On m'a toujours dit qu'on allait régler les problèmes. J'ai patienté depuis trois ans et je tiens à vous dire qu'il n'y a aucun lien entre les informations dont je dispose et ma relation avec l'administrateur général de de l'école en question. Je suis là trois fois par semaine.

Est-ce qu'on n'essaierait pas de noyer le poisson, dans le sens où je n'arrive pas à avoir, enfin, une réponse concrète à la question que je vais poser : quand allez-vous mettre fin au dysfonctionnement à plusieurs niveaux de l'école, quand allez-vous faire fonctionner l'école comme il faut ? Si je n'ai pas de réponse, je ferai l'inventaire de tous les problèmes dont je dispose. Enfin, continuant à noyer le poisson, un membre du Collège, vu sur Facebook la semaine passée, parlait dans *La Capitale* de lundi, d'un article sur le *White Star*; et quand je regarde, c'est dans une annexe publicitaire. J'ai été aussi journaliste et il y a une grande différence entre un article rédactionnel et un texte dans une annexe publicitaire ! Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Si Monsieur Berckmans a perdu patience, je peux le comprendre, parce que ça ne fait pas trois ans que, moi, j'attends des réalisations concrètes, ça fait un peu plus d'années que cela. Revenons maintenant aux événements qui ont marqué ce mois de novembre, notamment le mouvement de grève observé par une partie du staff sportif - coordinateurs, entraîneurs - et une déclaration à la presse de différents responsables politiques et sportifs. Ce qui m'amène à interroger le Collège sur la situation de l'école de formation de football de Molenbeek-Saint-Jean.

Depuis la faillite du RWDM, l'école de formation et tous ses membres vivent une situation inconfortable et incertaine. Monsieur Berckmans a fait référence au communiqué du 17 novembre de la direction du White Star qui indique sa volonté d'offrir aux jeunes Bruxellois évoluant au sein de l'école des jeunes de Molenbeek la possibilité de jouer en championnat provincial et régional à compter de la saison 2015-2016. C'est une indication qui répond en partie à l'une des revendications des grévistes mais aussi à l'ensemble des parents qui attendent d'avoir plus de clarification sur l'avenir de leurs enfants au niveau footballistique, mais ça n'apaise pas des craintes légitimes de l'ensemble des membres de l'école.

Pour avoir connu en août 2002 pareille situation en tant que joueur, je ne peux, une nouvelle fois, qu'appeler les responsables en charge de ce dossier, à faire vraiment preuve de vigilance et de prudence quant aux déclarations faites sur la pérennisation des activités de l'école.

Lors d'un précédent conseil communal et ce, à l'occasion d'une interpellation citoyenne, j'avais plaidé pour l'élaboration d'un projet sportif fondé sur des bases solides tant du point de vue financier qu'organisationnel, pour éviter des situations comme on peut les vivre aujourd'hui. Réputée comme une des meilleures écoles de formation du pays avant la faillite du club en 2002, notre école des jeunes - je dois l'avouer - ne rayonne plus comme avant. Avant, on était invités en tant que joueurs et équipe à des tournois internationaux, notre réputation dépassait les frontières surtout au niveau européen. De nombreux bénévoles, entraîneurs chevronnés et cheville ouvrière du club, ont malheureusement déjà déserté le stade Edmond Machtens. Nous avons assisté depuis quelques années à une fuite de personnes qualifiées au sein de cette école. Ainsi, à l'heure des négociations entre le club, l'école et les autorités communales, il est indispensable que les responsables aient pour leitmotiv - certes, c'est important - la pérennisation des activités mais surtout l'objectif d'élaborer un projet à long terme. A cet égard - et là j'en viens à mes questions plus précises - je souhaite interroger le Collège dans le cadre des discussions qui ont eu lieu, qui ont abouti, avec la direction du White Star et le conseil d'administration de l'école des jeunes. Quelles étaient les conditions qui ont été mises sur la table pour la prise en charge des jeunes de l'école, pour faire en sorte que l'ensemble des jeunes qui font partie de cette école seront repris ? Donc, on répondra au premier objectif qui est la pérennisation des activités. Existe-t-il à cet égard une convention de collaboration entre l'école de formation et le club du White Star ?

Par ailleurs, il est clair que la volonté de dépolitiser la structure de l'école est un message, sauf erreur, que j'ai entendu porter par des membres et de la majorité et de l'opposition au sein de ce conseil communal. Eh bien, cela va constituer une étape supplémentaire vers la bonne gouvernance, de sorte à éviter à l'avenir toute défiance par rapport à la fois à la gestion au sein de cette école mais aussi par rapport à ce que représente le monde politique. Il est pour moi indispensable de veiller à garder cette frontière entre le sportif et le politique. A cette fin, je voudrais savoir les mesures qui étaient prises par le Collège pour répondre à cette fameuse problématique de la dépolitisation et s'il y a

une réflexion relative à la personnalité de l'asbl. Enfin, je voudrais dire qu'en politique il y a un moment pour tout; je pense que beaucoup ont exprimé leur mécontentement et leur impatience. Et dans ce dossier j'ai effectivement constaté l'absence de réaction ou de position prise par la Bourgmestre. Et je pense qu'aujourd'hui il est important que la Bourgmestre puisse apporter son positionnement dans ce dossier. Pour le reste, je reste disponible car j'ai toujours fait un travail d'opposition constructive. Je reste disponible pour trouver une solution à long terme à ce dossier qui touche pas mal de jeunes, d'entraîneurs, de parents de la commune de Molenbeek. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je vais faire mon interpellation même si je pense qu'il y avait une bonne raison pour ne pas joindre ces trois interpellations qui, même portant sur le même sujet, l'abordent de manière complètement différente. Mais bon, le Président a décidé et nous respectons sa décision.

M. le Président :

Je vous remercie.

M. Ikazban :

Je vais faire la lecture de mon interpellation que j'avais introduite avant certains événements qui ont eu lieu récemment et vous verrez que j'avais fait preuve d'une certaine prudence. J'ai une petite connaissance de ce dossier, de la difficulté de gérer ce genre de dossier et d'aboutir à des solutions qui peuvent contenter tout le monde; ce n'est vraiment pas évident et je suis bien placé pour en parler.

Madame la Bourgmestre, même si vous n'êtes pas à votre place pour nous écouter - ce qui est un peu dommage, parce qu'on entendu ce genre de remarque tout à l'heure -, mais ce n'est pas grave ...

M. le Président :

... Elle arrive ...

M. Ikazban :

... C'est parce que je voulais m'adresser à elle. Je ne suis pas là pour viser des personnes, mais pour interpeller un collègue et, surtout, pour lancer des messages.

Madame la Bourgmestre, je suis heureux de vous retrouver. Chers collègues, comme beaucoup, je suis très inquiet de constater que la situation de l'école de formation des jeunes de Molenbeek-Saint-Jean s'aggrave un petit peu plus. Aujourd'hui j'ai l'impression que rien n'est fait pour sauver correctement cette école et ces centaines de jeunes et d'enfants alors que, pourtant, me semble-t-il, des solutions existent. Personne au niveau politique ne semble entendre les entraîneurs et les bénévoles qui ont fait grève, comme les collègues l'ont déjà

rappelé, afin de tirer la sonnette d'alarme et crier leur ras-le-bol. Mais, pire, nous apprenons que des entraîneurs font l'objet, depuis cette grève, de menaces inacceptables. Ce ne sont pas des rumeurs, je n'invente rien, je reprends ce qui se retrouve dans la presse et ce qui a été dit par l'ancien chef de groupe du *cdH* qui est maintenant dans le GIC et qui est en face de moi, Youssef, pour l'appeler plus communément.

Il semble par ailleurs aujourd'hui évident que, contrairement aux beaux discours, le White Star ne veut pas reprendre les jeunes des catégories régionales et provinciales mais ne s'intéresse bien uniquement qu'aux nationaux, c'est-à-dire aux élites. Je reviendrai sur ce paragraphe parce qu'il y a un petit élément de l'actualité qui le concerne, le White Star semblant avoir communiqué sur son site internet - donc pas officiellement - sa volonté de reprendre l'ensemble des jeunes. J'ose imaginer et espérer que, finalement, la pression et l'action de certains y ont peut-être contribué. Par ailleurs, deux administrateurs délégués, deux désignations politiques qui n'ont même pas deux années, dénoncent et critiquent la politique menée dans cette école de formation, tout en quittant le *cdH*; cela fait un petit beaucoup ! J'ai parlé de l'ancien chef de groupe qui est là, il y en avait un autre avant lui qui, pour les mêmes raisons et dans la même situation que lui, quitte l'école des jeunes et quitte sa formation politique. Si je fais cette remarque ce n'est pas pour attaquer le *cdH*, Monsieur Vandenhove - puisque vous êtes le nouveau chef de groupe - mais, je vais y revenir par la suite, c'est une remarque qui concerne, de manière générale, le politique. J'attire également l'attention sur le risque réel qui existe de perdre les subsides de près de 200.000 euros émanant de la Région pour la formation des jeunes. Nous avons parlé tout à l'heure des subsides et le subside communal a d'ailleurs été voté grâce à notre présence. Il n'est peut-être pas encore trop tard pour sauver cette école et ces jeunes mais il est urgent de réagir et de prendre les bonnes décisions.

Nous pensons, comme beaucoup d'autres l'ont exprimé, qu'il est urgent de dépolitiser cette asbl, même si au départ la présence de mandataires politiques n'est pas un problème en soi. Mais ça a créé un problème aujourd'hui. Cependant, si on devait dépolitiser, je pense qu'il faut absolument que la Commune. L'Echevin des sports ou la Bourgmestre, doit continuer à avoir plus que son mot à dire et une vue sur ce qu'il s'y passe et la façon dont on y travaille, comme d'ailleurs pour tous les clubs sportifs. L'Echevin des sports a quelque part ce levier par rapport aux clubs, aux subsides et à leurs activités dans la commune. Cette politisation n'était donc pas un problème au départ, mais aujourd'hui nous en constatons malheureusement les dérives, ce qui nous amène à déplorer l'attitude des mandataires en place qui feraient mieux de laisser la gestion sportive à des personnes qui connaissent vraiment le domaine du foot. Là, je fais écho à une remarque que nous avons souvent attendue dans la bouche des entraîneurs et des bénévoles. Certains administrateurs ne sont pas, pour moi, en position de sauver cette école ni d'établir un dialogue serein pour permettre ce sauvetage. Permettez-moi de ne pas rentrer dans les détails mais je pense que certaines personnes, de par leur situation, ne sont pas en mesure d'aller plus loin.

Je propose donc que la Bourgmestre - c'est pour ça que j'ai souhaité votre présence - reprenne ce dossier en mains. Je l'avais déjà dit il y a un an, c'était au moment où des supporters sont arrivés ici, avant qu'il ne soit trop tard. Cela aura au moins le mérite d'éviter les guerres, les menaces et les querelles actuelles.

Madame la Bourgmestre, en quittant mes fonctions d'Echevin des sports en 2012, j'avais déjà exprimé ma disponibilité totale en cas de besoin. Je vous avais déjà dit que, même dans l'opposition, si on avait besoin d'un éclaircissement, si on estimait que je pouvais vous aider à trouver une solution à un problème, j'étais disponible dans l'intérêt des enfants de cette école-là. Je voudrais préciser que je fais confiance à la Bourgmestre et lui rappeler aussi qu'elle a une responsabilité dans ce problème qui, s'il perdure, on va avoir des

difficultés et on ne pourra plus faire marche arrière. Je pense que pour solutionner le problème - j'ai parlé de la dépolitisation et du fait que la Bourgmestre devrait reprendre les choses en mains pour éviter les conflits de querelles et de personnes - il faut en même temps exiger du White Star la reprise de l'ensemble des jeunes et des équipes pour ne laisser personne sur le bord du chemin. Cette condition doit être indiscutable et liée à l'occupation des installations du stade Edmond Machtens. C'est que je disais dans l'interpellation, cinq jours francs avant l'introduction dans le délai légal et je suis heureux de constater aujourd'hui que le White Star semble un peu bouger, un peu car je reste très prudent, j'attends la confirmation.

Ce qui m'inquiète c'est que c'est la première fois que le White Star fait aujourd'hui cette déclaration annonçant qu'il va reprendre tous les jeunes. Ce qui m'inquiète c'est que ça n'a jamais été dit précédemment, car ce que j'ai toujours entendu c'est qu'on s'intéressait aux élites, aux catégories qui ne sont pas provinciales ou régionales. Pour le reste, avec ces conditions préalables, Madame la Bourgmestre, nous sommes - et je suis personnellement totalement - à la disposition de la Commune, des parents, des entraîneurs, pour mettre en place un dialogue serein afin de dégager des solutions pour garantir l'avenir de cette école de foot qui est en jeu. Je le répète devant vous, je suis membre de l'opposition, mais cette situation catastrophique ne me fait pas du tout plaisir et je ne peux pas imaginer ces centaines de jeunes à la rue, sans réagir et sans aucune perspective. Il est donc de mon devoir de proposer mon aide au-delà des clivages politiques majorité-opposition et ce, dans l'intérêt des jeunes, des enfants, des familles, du sport et de l'image de notre commune. Parce que je rappelle que l'école de foot à Molenbeek fait partie du patrimoine social et historique de cette commune.

Nous n'allons pas faire évidemment l'économie, au moment opportun, d'une évaluation sérieuse de cette situation. Néanmoins, face à cette situation grave et inquiétante pour l'école des jeunes, je propose encore une fois, plutôt que de rentrer dans des attaques de personnalités ou de responsables politiques et de mener une chasse aux sorcières comme on l'a parfois trop souvent fait, de tendre la main positivement et concrètement pour essayer de trouver une solution ensemble, évidemment en respectant les préalables que j'ai expliqués et développés lors de mon interpellation. Donc, Madame la Bourgmestre, je pense qu'il est moins une, l'opposition vous tend la main pour trouver une solution dans l'intérêt de ces jeunes et de cette école. J'espère que vous serez à même de pouvoir saisir cette perche, cette opportunité parce qu'il y a d'autres conseillers qui ont une expertise en sport, comme mon collègue du banc d'en face, Michaël Vossaert. On a peut-être des choses à apporter dans ce conseil communal, qu'on soit dans l'opposition ou dans la majorité.

Mon inquiétude également - et je terminerai là-dessus - c'est les déclarations des clubs dont je me méfie. Je rappelle qu'un club sportif reste une entreprise privée, que les responsables actuels représentent des investisseurs étrangers, je le rappelle ici, au nom du Conseil communal, tout est aléatoire ! L'école des jeunes a une mission et un rôle social. C'est un outil qu'on doit préserver. Le club, on en a besoin, il en faut un quand il y en a qui disparaît, mais il faut toujours se méfier et être attentif parce que ça reste une entreprise privée avec ses objectifs. Et ce qui m'inquiète, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Président, c'est que, à côté des déclarations du White Star qui semblent indiquer sur son site internet seulement une volonté de reprendre tous les jeunes - est-ce tous les jeunes ?-, j'apprends également dans la presse néerlandophone qu'un des responsables actuels du White Star a des vues sur un autre club en Flandre, avec une volonté d'investissement. J'attire l'attention là-dessus, parce que ce n'est pas une rumeur - je ne vais pas citer de nom -, mais faites attention, vous avez, en face, des hommes d'affaires, des gens qui veulent faire du fric et rien d'autre ! Et je pense qu'il ne faut pas prendre pour argent comptant - ce n'est pas un jeu de mots - tout ce qu'ils disent et tout ce qu'ils prétendent. Toute l'histoire du football à Molenbeek nous a montré et démontré qu'il fallait toujours rester sur ses gardes et

attentifs par rapport à ça, même si malheureusement, c'est vrai, l'école des jeunes-asbl doit dépendre d'un matricule d'un club ; mais aujourd'hui en Belgique c'est très souvent des sociétés. Donc, voilà une déclaration qui m'inquiète au plus haut point.

Dernier exemple que je donnerai, Monsieur le Président : il y a plusieurs années, des investisseurs étrangers sont souvent venus proposer de l'argent pour reprendre le club, des Espagnols, des Italiens... On a eu aussi des investisseurs indiens dont on s'est méfiés et ils sont partis à Visé pour y investir deux fois cinq millions d'euros pendant deux années pour - savez-vous ce qu'ils ont fait ? - disparaître après, et le club avec ! J'attire votre attention, Madame la Bourgmestre, sur ces éléments-là. Et pour le dire plus simplement, il y a toujours beaucoup plus dans plusieurs têtes que dans une seule. Profitez de la main que le groupe PS vous tend pour essayer de trouver ensemble une solution durable et viable pour tous ces jeunes.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pour la sérénité des débats et vu ma position personnelle, je vais demander à Luc Léonard de prendre la présidence de l'assemblée, de telle façon que je ne sois pas juge et partie et qu'on puisse maintenir cette neutralité.

M. le Président, Luc Léonard :

D'accord...

Je donne la parole à Madame Tamditi :

Mme Tamditi :

Merci. Ecolo-Groen est attentif à la situation. Au début de la mandature, le Collège avait fait état de difficultés constatées notamment sur le plan de la trésorerie et de la gestion. Et, pour nous, toute la lumière doit être faite sur les dérives, actuelles ou passées. Il me semble qu'il faut aller effectivement vers une dépolitisation de l'asbl, que l'école de foot ne doit plus être gérée par la Commune comme elle l'est actuellement. A côté de cet aspect-là, comme l'ont dit Monsieur Ikazban et les autres intervenants, il est nécessaire de veiller à ce que, quel que soit le statut ou le repreneur, quelle que soit la manière ou la forme que va prendre cette école, tous les enfants puissent continuer à avoir accès à l'école de foot.

Nous avons un mandat au CA de l'asbl et l'administratrice s'est toujours attelée avec acharnement et lucidité pour faire la lumière sur tous les défis qu'il faut relever. Vous aviez aussi parlé, lors d'un conseil communal, d'un audit qui avait été réalisé. Je me suis demandée, vu l'importance de l'enjeu, si on ne pouvait pas avoir une présentation des résultats de cet audit, par exemple en Sections réunies. Il est clair que les audits connaissent des limites et qu'ils ne permettent pas nécessairement de tout voir; mais je pense que ça pourrait être intéressant qu'ils soient portés à la connaissance de l'ensemble des conseillers communaux car on voit aujourd'hui que cette question fait l'objet de trois interpellations de conseillers communaux de formations politiques différentes. C'est vraiment une question et une thématique importante, pour vraiment déceler le vrai du faux, voir ce qui est encore en vigueur et ce qui ne l'est plus, prendre plus de temps qu'une interpellation pour en discuter.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je me retrouve dans une situation un peu bizarre où on discute depuis pas mal de temps sur une asbl qui, officiellement, n'a rien à voir avec la Commune. Donc, on demande des explications au Conseil pour qu'il se positionne peut-être sur le futur - je ne sais pas sur quoi. On n'a pas les données et Madame Tamditi a eu la gentillesse de demander l'audit. Mais, Madame Tamditi, vous avez compris en fait que vous n'avez pas droit à cet audit, vu que c'est un audit privé sur une asbl privée. Néanmoins, j'espère que la dépolitisation qu'on propose ne va pas amener un désintérêt de la Commune pour cette institution tellement importante pour beaucoup d'enfants. Pourquoi ? Parce que, dans le monde du foot actuel, les écoles de formation ne sont plus viables depuis cette fameuse décision - l'arrêt Bosman - qui a rendu impossible le fait pour les clubs de se faire de l'argent sur les transferts. Donc, quelque part, on est coincés, dans le sens où les clubs veulent moins investir dans la formation des jeunes, vu qu'ils ne peuvent plus avoir un retour sur les investissements qu'ils font au niveau des transferts. La conséquence en est l'autonomisation des écoles de formation de foot. Je voudrais que la Commune ait une position claire sur la place qu'elle accorde à cette école en matière de politique sportive. On n'en a jamais discuté. On n'a jamais discuté sur la situation économique et financière qui nous a amenés ici. Et on a très peu discuté, en fait, sur tout l'imbroglgio du club RWDM et sur les conséquences et les perspectives à long terme sur le stade que nous avons ainsi que sur la vision qu'il convient de développer. Et, sachant que ce monde est un monde fondamentalement régi par le privé, la question qui se pose est comment atteindre les objectifs sociaux que nous avons d'une certaine façon vis-à-vis des enfants, et comment concilier cela avec les objectifs de profits qu'ils ne font pas pour les beaux yeux de notre jeunesse. C'est très difficile de pouvoir discuter ici sans avoir toutes les données sur la politique et la vision de cette Commune et du Collège. Ceci dit, je propose qu'on consacre une séance de Sections réunies à cette question, car c'est, je vous signale, tellement important que ça a provoqué une crise politique à Molenbeek. C'est une question qui mérite qu'on prenne le temps de la discuter sérieusement. La question, je trouve, a été soulevée par un biais et vu les intérêts divergents, potentiellement opposés et contradictoires, je ne trouve pas que ce soit un bon choix qu'il y ait des gens qui représentent les deux intérêts contradictoires. Si le club a annoncé qu'il s'occuperait de tous les jeunes c'est que, au départ, il n'était pas très motivé pour le faire. Etant donné les intérêts conflictuels en présence, je demande clairement à ce que la Commune et le Collège prennent position et donnent des directives par rapport aux intérêts qu'ils défendent dans ce dossier.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Il y a un point sur lequel je voudrais rebondir par rapport à ce qu'a dit Monsieur De Block, c'est la question de compétence ou pas du Conseil communal. On a déjà eu ici des débats, Madame la Bourgmestre, par rapport à d'autres sujets comme les questions liées à

la police ou au CPAS. C'est vrai qu'on parle d'une asbl qui n'est pas communale, qui est privée. Ici, le conseil peut agir dans certaines limites. Par contre, là où le débat doit se situer de manière importante c'est au niveau de la politique sportive qui est menée par le Collège et sur les conséquences en terme de difficultés ici et là. Ça, ça reste de la compétence du conseil communal totalement ; on peut en débattre ici, dans la sérénité comme l'a dit le précédent Président du Conseil, sans viser des personnes.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président faisant fonction - c'est important de le rappeler. Je vais essayer de répondre avec la plus grande sérénité, ayant entendu certaines choses qui m'ont fait bondir. Je vais essayer de faire la part des choses entre la réalité que nous vivons depuis quelque temps et un côté fait de fantasmes, de rumeurs, d'interprétations et de bruits de couloir. Pour bien comprendre la réalité que nous vivons aujourd'hui, il est important de se rappeler le contexte historique, l'histoire de ce qu'on appelle aujourd'hui la politisation du conseil d'administration. Mon ancien collègue a rappelé qu'en 2002, à la faillite du RWDM, une asbl a été créée - une bonne chose qui a été faite, je pense. Et l'objectif de cette politisation entre guillemets avait au départ de bonnes intentions, même si certains membres du Collège malheureusement, ne représentaient qu'une seule couleur politique à l'époque. En 2006, il y a eu une ouverture vers les autres formations - ce qui était une très bonne chose -, cette diversité a permis d'avoir une gestion beaucoup plus transparente et objective, même si je pense que - et Madame Tamditi l'a rappelé - l'audit a montré qu'il y a eu quelques errements et égarements. Il faut rappeler aussi que l'autonomisation et surtout la création de cette asbl visaient avant tout à préserver l'école des jeunes de la voracité de l'ancien responsable du RWDM qui confondait l'argent destiné à l'école des jeunes avec ses comptes personnels, ceux du RWDM. Finalement, cette politisation a eu des bons côtés. Je rappelle aussi qu'après les élections de 2012, j'ai personnellement, en tant qu'Echevin des sports, récupéré la présidence de cette asbl et nous avons été confrontés à une série d'événements sur lesquels nous n'avions pas de maîtrise; nous n'avions aucune possibilité de pouvoir savoir ce qui allait advenir de l'équipe première qui a été finalement mise en liquidation judiciaire avec les conséquences que nous savons tous. Liquidation qui a fait que nous avons dû tous, membres du Collège et du Conseil d'administration, très rapidement trouver des solutions alternatives pour permettre la viabilité de cette école.

Rappelons aussi que nous avons reçu la visite d'une centaine de supporters du RWDM et qu'il fallait trouver une solution au départ de ce club. Il fallait faire en sorte que le stade Machtens ne soit pas laissé à l'abandon, ne soit pas livré aux squatters, car c'est ce qui risquait de se passer. Vous savez, il y a toute une série de villes et de communes du Royaume avec des stades de moindre envergure, qui ont connu des moments de gloire mais qui ont vu leurs équipes premières disparaître. Et aujourd'hui, ces stades sont devenus des chancres, des lieux laissés à l'abandon, avec des conséquences très importantes pour les budgets des communes en question. Nous, nous avons pris nos responsabilités et fait en sorte, suite à une demande claire, que le White Star puisse venir occuper les infrastructures et ainsi préserver une activité footballistique dans ces lieux. Je répondrai tout à l'heure par rapport à certaines inquiétudes.

Quant à la question de savoir pourquoi le White Star n'a travaillé qu'avec des élites au stade Fallon à Woluwe, je dirai que la raison est très simple, c'est que - par rapport à toute cette série de rumeurs, de procès d'intention et à ce qu'a fait le White Star à Woluwe, c'est-à-dire travailler avec des élites - il n'y avait pas d'infrastructure possible, disponible, pour pouvoir accueillir les autres équipes, entre autres celles qui jouent dans la même

catégorie, ce qui m'a été confirmé non seulement par les autorités locales mais aussi par les responsables du White Star. Les faire venir ici c'est les faire venir avec les Nationaux et nous avons pu grâce à leur arrivée - je l'ai exprimé à maintes reprises dans les médias - permettre à plus de 150 jeunes de jouer en élite dès le début de la saison. Il y a eu un transfert, je vous l'avoue, qui est lié au fait que toute une série de jeunes n'ont pas accompagné le White Star; ça a donc libéré un certain nombre de places. Nous avons envisagé cette possibilité qui s'est réalisée et nous avons pu sauver un certain nombre de jeunes et leur permettre ainsi de continuer à exercer leur activité sportive favorite.

Par rapport aux autres niveaux de jeunes, j'ouvre une petite parenthèse pour dire que ce qui m'embête dans ces discussions - et je suis ici pour répondre à vos questions - c'est qu'on dépense une énergie extraordinaire par rapport à cette école de foot - et là je rejoins Monsieur Dirk De Block dans son analyse -, alors qu'il y a des enjeux beaucoup plus importants à d'autres niveaux et d'autres thématiques qui touchent directement la population. Ainsi les décisions qui seront prises prochainement ont-elles pour but de s'assurer que cette école puisse continuer à vivre, puisse être dépolitisée. Nous allons être tous d'accord sur le fait que, finalement, dans une école qui fonctionne bien et qui est bien gérée par une entité privée, le politique n'a rien à faire dans les structures décisionnelles.

Et pour répondre à l'inquiétude de Monsieur Dirk Berckmans, il faut savoir que les discussions avec les responsables du White Star n'ont pas commencé il y a quinze jours, mais il y a quelques mois déjà où, d'ailleurs, nous avons des garanties quant à la création d'une entité; mais, sur les modalités pratiques par rapport aux choix du type de formule, les discussions étaient en cours. Et donc, cette grève entre guillemets que nous avons connue récemment était due à un manque d'information à l'endroit de certains entraîneurs, information que je ne pouvais pas donner dans la mesure où nous étions en cours de discussion. Encore aujourd'hui nous sommes en train de finaliser cet accord qui va aboutir à la création d'une grande entité qui sera une des plus grandes écoles de foot en région bruxelloise après celle d'Anderlecht et qui sera totalement dépolitisée. Nous avons la garantie, d'abord verbale puis écrite, que toutes les équipes seraient récupérées.

Nous n'allons pas nous contenter d'un simple engagement écrit, mais il faut savoir que le White Star occupe les infrastructures et que cette occupation est scellée dans une convention où, bien évidemment, il sera mentionné que la condition d'occupation de l'entièreté des infrastructures qui sont aujourd'hui occupées, entre autres, par l'école des jeunes, soit liée au transfert de l'entièreté des joueurs de l'école des jeunes. Donc, dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, nous allons venir avec une information que nous allons vous donner et qui va effectivement confirmer cet accord qui permettra d'avoir une école des jeunes qui sera dirigée par un club, oui, privé, qui occupe des infrastructures publiques. L'occupation sera conditionnée au maintien de cette ligne, cette vision que nous avons bien défendue aux fins de permettre à nos jeunes Molenbeekoïses, au-delà de notre commune, d'avoir une activité sportive, de sorte à pouvoir retrouver aussi cet équilibre entre l'aspect social et l'aspect élitiste. Oui, il faut le reconnaître, derrière, il y a des investisseurs privés mais je crois que ce sont encore aujourd'hui les seuls qui peuvent espérer avoir une viabilité sur le plan économique. On voit bien déjà certains clubs qui risquent dans les prochains mois de mettre la clé sous le paillasson parce qu'ils n'ont pas d'investisseurs privés.

C'est vrai que le monde du foot est un monde qui n'est pas sain du tout et il est clair que le monde politique, de manière générale, n'a rien à faire dans les instances dirigeantes. Ce sera donc effectivement l'objet de notre future démarche qui est de pérenniser une grande école des jeunes, conditionner l'occupation des infrastructures au fait que l'ensemble de nos jeunes soient récupérés. Il s'agit aussi de permettre de garder cette ligne que nous souhaitons tous, ligne qui vise à garantir à tous nos jeunes, quelles que soient leur origine et

leur situation socio-économique, de pouvoir intégrer cette structure. La dimension qui sera, je pense, extrêmement positive dans le cadre des négociations avec le White Star c'est qu'il y a aussi une volonté partagée de pouvoir offrir au-delà de la chose sportive un accompagnement scolaire et social. C'est cet aspect-là qui sera formalisé dans un accord écrit et qui est d'ores et déjà accepté par les responsables du White Star. Il va y avoir une petite école des devoirs qui va accueillir les jeunes avant l'entraînement. Il y a donc un projet qui sera issu de cet accord et qui, je pense, va faire plaisir à la plupart d'entre vous. Nous allons donc vous communiquer dans les prochaines semaines les décisions qui seront prises par le Conseil d'Administration de l'école des jeunes et celui du White Star. Il faut savoir aussi que pour cette année-ci nous restons évidemment dans les deux championnats différents, l'Iris ligue mais aussi les Elites avec le White Star. Il y a donc depuis plusieurs mois - contrairement à ce que pensent certains - des tractations qui étaient déjà en cours, tractations sur lesquelles on ne pouvait pas communiquer évidemment étant donné que nous étions en cours de discussion. Et nous allons très prochainement et assez rapidement même atterrir avec un accord définitif qui passera par la création d'une grande école où tous les enfants, que ce soit du White Star ou de l'école des jeunes, trouveront leur place. Merci de votre attention.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Juste pour préciser que, évidemment, en ma qualité de Bourgmestre, je suis ce dossier depuis le début. Et même si je n'interviens que peu publiquement, ça n'empêche pas de me sentir tout à fait concernée. D'ailleurs, j'ai eu des contacts avec Johan Vermeersch qui était le président du Brussels, parce que, dans un premier temps, la Commune a essayé de faire une convention d'occupation du stade Edmond Machtens avec le Brussels.

A la liquidation du Brussels, nous avons dans l'urgence, établi une convention avec le White Star. Aujourd'hui ; c'est une année de transition et évidemment nous renégocions les conditions d'occupation du stade en prévoyant toute une série d'obligations, notamment le fait que le White Star s'occupe de tous les jeunes, qu'ils soient provinciaux, régionaux ou de l'Elite. Nous serons particulièrement vigilants pour que cette organisation se fasse dans de bonnes conditions, dans le respect des joueurs et de leurs parents et avec leur collaboration. Mais je pense que ce dossier n'a pas été suffisamment géré avec la sérénité qu'il faut, la sérénité dans le milieu du football étant assez difficile à rencontrer. Et à cet égard, je suis tout à fait lucide par rapport aux enjeux importants aussi bien sportifs que financiers. Il aurait fallu, à mon sens, que ce dossier fût géré avec plus de sérénité mais aussi d'opiniâtreté pour régler ces difficultés et assurer le redéploiement de notre école de formation. En tout cas, c'est mon souhait et je peux vous assurer que je suis particulièrement attentive à ce qu'on trouve une solution au bénéfice aussi bien des Molenbeekoïses, des sportifs que des intérêts de la Commune dans ce dossier.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. In deze Raad begrijp ik soms niet in welke taal ik moet spreken, opdat sommigen mij zouden begrijpen.

Dans ce conseil je ne sais toujours pas dans quelle langue je dois parler pour que certains me comprennent. Je parle, en tant que conseiller néerlandophone, parfois un peu en français. Je parle en néerlandais et, si vous voulez, je peux l'expliquer en anglais, en allemand, même en kinyarwanda - mais je ne vais pas le faire - mais j'aimerais que vous compreniez, à un moment, certaines choses.

Premièrement, ten eerste, als ik mij tijdens mijn vorige uiteenzettingen geënerveerd heb, dan is het omdat ik mij over dit dossier allang enerveer. Maar ook omwille van het gebrek aan respect van sommige leden van het College en van de Voorzitter ervan.

Donc, ce qui m'a énervé dans ce dossier, c'est le manque de respect de certains membres du Collège qui n'ont même pas la déférence de rester assis sur leurs chaises et de nous écouter, même quand on s'adresse à eux, en personne.

Een volgend punt dat ik hier wil aanhalen. Ik ben over dit dossier reeds verschillende keren tussengekomen, omdat ik denk dat ik er toch wel wat van ken. En ik kan u verzekeren dat indien er over andere gelijkaardige dossiers zou gegaan zijn, die betrekking hebben op de jeugd, zou ik dit op dezelfde manier gedaan hebben.

Ensuite, je trouve très grave, vu ce que vous affirmez maintenant et que vous m'avez dit dans le passé, à savoir que l'école de formation des jeunes de Molenbeek-Saint-Jean est une priorité absolue.

Monsieur le Président, est-ce que vous pouvez garder l'ordre dans la séance svp ? C'est moi qui ai la parole et pas l'Echevin.

Mr. le Président (Léonard) :

Je vous invite à continuer Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Ik denk dat ik iemand ben dat geduld heeft en als ik signaal geef hoop ik dat daar rekening wordt mee gehouden en dat men niet na al die jaren de vis probeert te verdrinken. Je me joins à Monsieur Ikazban quand il parle d'une représentation politique durant certains conseils. Je m'explique. Beaucoup d'argent dans ce genre d'asbl et autres instituts viennent du public. Pour moi ce n'est pas nécessaire de dépolitiser dans le sens que je trouve important que les deniers publics peuvent être contrôlés par un représentant politique ou un représentant désigné par la politique sauf à condition que ça se fait de façon correcte. Enfin, je peux parler sur ce sujet pendant deux heures mais je ne vais pas le faire. Je n'ai toujours pas eu de réponse à ma deuxième question. Je tiens à la préciser. J'ai fait la distinction entre deux périodes. La période avant le White star, avant qu'on parle du White Star il y avait déjà un grand dysfonctionnement. Vous ne m'avez toujours pas dit que vous allez faire quelque chose au dysfonctionnement interne qui n'a rien à voir avec le White Star. En ce qui concerne le futur vous parlez de tout mais moi j'aimerais voir des garanties sur papier. Si je m'énerve encore c'est parce que moi je me suis engagé à me taire durant certaines semaines et certains responsables n'ont fait que rajouter des grains de sel dans les médias sociaux.

Dank U.

M. le Président (Léonard) :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Moi je voudrais tout d'abord remercier les réponses qui m'ont été apportées par Madame la Bourgmestre et l'Echevin des Sports. Tout d'abord parce que je trouve qu'il a été répondu aux interpellations devant un dossier, comme l'a dit la Bourgmestre, très difficile ou il y a beaucoup de passion, qui a manqué de sérénité, mais je pense quand même que vous avez réussi à répondre en prenant une certaine hauteur. Ça, je tiens quand même à la souligner. Ce soir on a évité, pour l'instant en tout cas, on a évité le bac à sable et je pense que c'est une très bonne chose pour le débat, pour le conseil et pour la démocratie. Ce que je voudrais dire aussi, c'est que j'ai l'intime conviction qu'on se trompe, on mélange beaucoup de débats. Il y a des débats qui méritent d'avoir des discussions, mais je pense qu'on mélange beaucoup de débats et il me semble que certains problèmes de l'Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek sont dus à la situation actuelle, sont dus au flou actuel, mais certains problèmes de l'école ne sont pas dus à ça. Ils sont dus à autre chose. C'est pour ça que j'ai dit dans m'intervention qu'il faudra un moment donné, voir, analyser ultérieurement, au moment voulu, mais pour l'instant on doit agir en urgence pour sauver cette école, pour sauver l'activité footballistique et pour voir comment, avec le club qui est là actuellement, il faut bien voir comment trouver des solutions. J'entends, je suis content de voir qu'on a, que le Collège suit une de nos remarques c'est de dire quand même qu'il faut conditionner l'utilisation et la poursuite de l'activité White Star, ici, avec la reprise de l'ensemble des jeunes. Donc je constate avec beaucoup de plaisir que notre proposition était une proposition juste et constructive puisque elle est suivie également par le Collège et qu'elle semble même aboutir. Je voudrais juste savoir, quand on dit que le White Star va reprendre tous les jeunes es ce que je peux connaître le nombre d'équipes ? Cette école a compté à un moment donné trente-huit équipes. Es ce qu'on va toujours être à trente-huit équipes ou beaucoup moins ? Ceci est la première question complémentaire que je voudrais poser. La deuxième question, on a dit que le White Star allait reprendre l'ensemble des jeunes et je veux bien le croire, je l'espère et tant mieux si c'est le cas mais qu'en est-il des entraîneurs ? Ça on n'en a pas parlé. Il me semble qu'il y a des difficultés actuelles avec des entraîneurs ou certains entraîneurs. L'Echevin semble dire que ce n'est pas un grand problème et que ce n'est que quelques-uns. Je voudrai savoir si tous les entraîneurs sont compris ? Donc pour être très clair grévistes compris. Par rapport à la dépolitisation je ne vais pas revenir sur les éléments, les histoires, machins car autrement on ne va pas en sortir. Je vais dire simplement les choses. Je pense que pour ramener la sérénité il faut dépolitiser. Je ne pense pas que la dépolitisation était la solution absolue. Je pense qu'il n'était pas mauvais d'avoir des représentants politiques, d'avoir des représentants du Collège et de l'Echevin des Sports dans cette école de formation ne fut-ce que pour veiller à un certain nombre de règles. Actuellement la politisation complique, aggrave les problèmes et peut être même que certains les aggravent exagérément mais la politisation en tant que tel n'était pas un problème en ce qui me concerne. Vous allez vers la dépolitisation et c'est très bien. Par contre je voudrais savoir quel va être le lien, parce que j'entends parler d'une asbl donc d'une fusion. Ça veut dire qu'on parle d'une fusion d'asbl une asbl du White Star qui va fusionner. Donc ce n'est pas une asbl en plus que l'on crée c'est une fusion de deux asbl. Je veux que l'on me confirme si c'est bien ça. Et alors je voudrais savoir quel est le lien que le Collège va encore avoir avec cette asbl, le lien administratif, juridique. Il me semble,

c'est une suggestion que je fais, que même en cas de dépolitisation je pense que le Collège, à travers son Echevin des sports, doit avoir un contrôle et un pied, c'est une expression, la dedans. Parce que c'est un petit club, c'est extrêmement important et vaut mieux prévenir que guérir quand on a un pied dedans on voit parfois arriver certains problèmes même si parfois on les voit arriver sans, ils arrivent parfois sans s'en rendre compte. Je voudrais attirer votre attention c'est qu'il me semble que même en cas de dépolitisation actuelle, ce qui est sage, c'est que si vous allez vers une fusion je pense que l'Echevin des sports de Molenbeek ou le Collège doit avoir un pied encore par rapport à ce qui se passe dans cette école de formation. Parce que l'Echevin des Sports demain, après-demain ou dans deux ans va être encore interpellé sur ce qui se passe là-bas, sur la politique qui est menée. Je pense qu'il n'est pas raisonnable de passer d'un extrême à l'autre. Ma dernière remarque, Monsieur le Président, c'est que je n'ai pas entendu de réponse, mais peut-être qu'il n'y en a pas sur l'inquiétude que j'ai soulevé, relevé, évidemment on a affaire à des hommes d'affaires dans ce monde du football parfois des requins et des gens qui veulent juste faire du fric. Mais sur cette rumeur qui vient de Flandre et qui parle d'un intérêt vraiment un intérêt qui a l'air d'être sérieux pour un club en Flandre par une partie en tous les cas des gens qui sont actuellement actifs au White Star. Es ce que le Collège, l'Echevin des Sports ont connaissance de ça ou non ? Si il en a connaissance es ce qu'il pense que ça pourrait être un danger ? Est-ce qu'il a déjà évoqué ce problème avec les responsables du White Star ?

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président (Léonard) :

Merci Monsieur Ikazban.

Ceci dit, c'est effectivement un point important et je pense que tous les intervenants ont pratiquement eu beaucoup plus de temps de ce que le règlement d'ordre intérieur prévoit, mais comme on a un programme assez chargé, je vais quand même être un peu formel. La réponse à la réponse, ce n'est pas prévu pour reposer des nouvelles questions, d'ailleurs je pense avec l'accord des Echevins, nous nous en tiendrons là pour le moment et je donne maintenant la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Au niveau des réponses du Collège des engagements sont pris. J'espère qu'ils seront suivis de faits. Pour le moment ça se base uniquement sur des négociations qui, si j'ai bien compris n'ont pas encore abouties. Nous verrons si et comme l'a dit Monsieur Ikazban nous avons plaidé lors de la constitution de la convention avec le White Star du fait que l'activité et l'occupation du stade soient reliées à une occupation de l'ensemble de l'école de formation. Donc ça c'est une bonne chose. Maintenant il reste toujours une incertitude mais je prends acte des engagements pris par le Collège et je remercie la Bourgmestre d'avoir clairement exprimé sa position et d'être sorti du bois car je pense qu'il était important qu'elle puisse s'exprimer sur ce dossier et je trouve qu'elle s'est mise un peu au-dessus de la mêlée et c'est tout à son honneur.

M. le Président (Léonard) :

Monsieur Ikazban, je vous donne très rapidement la parole et puis nous clôturerons.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'entends bien votre suggestion. Je demande de recevoir des réponses écrites aux questions complémentaires que j'ai posées.

M. le Président (Léonard) :

Ce que je vous suggère c'est de renvoyer vos questions parce qu'elles n'ont pas forcément été notées. Donc je pense que le point est clôturé et que le Président peut revenir de son exilé.

M. le Président :

On va continuer les interpellations car il y en a quand même beaucoup et si vous voulez vous lever pour aller fumer une cigarette vous pouvez le faire parce qu'il n'y a pas d'obligation de devoir rester assis. Il n'y a pas de quorum, il n'y a pas de votes. On suspend cinq minutes maximum.

J'espère que nous aurons des bonnes nouvelles dans les futures interpellations.

**5. Interpellation introduite par Monsieur Lakhloufi relative aux ouvriers de voirie.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Lakhloufi betreffende de arbeiders van de wegenissen.**

M. le Président :

Monsieur Lakhloufi, votre interpellation relative aux ouvriers de voirie es ce que vous voulez la présenter ou es ce que vous êtes d'accord de la présenter par écrit ?

M. Lakhloufi :

C'est ce que je vais faire Monsieur le Président, si vous permettez un instant. Je vais juste faire une petite remarque par rapport à l'interpellation. Il y a une petite coquille dans le texte dans un meilleur français évidemment. Ce n'est pas une boutade du Secrétariat, ça vient de moi parce que j'ai réécrit l'interpellation de manière plus correcte. Deuxième chose, je retire cette interpellation. La réponse à cette interpellation on la demande maintenant par écrit. Si vous pouvez nous la renvoyer le plus tôt possible, dans la soirée, demain matin. D'accord ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

La réponse sera de toute façon publiée dans les minutes du Conseil. La réponse sera envoyée avant mais elle sera publiée in extenso dans les minutes. Si une interpellation est passée en écrite d'office elle est reprise. A partir du moment où elle était prévue d'être faite d'une façon orale ici et que nous la transférons pour essayer de gagner du temps vu le nombre d'interpellations il est normal que ça se retrouve dans le PV mis in extenso de nos débats avec la question et nos réponses.

6. Interpellation introduite par Monsieur Gjanaj relative à la politique du logement de la Commune et sur la situation des logements gérés par la MAIS.
Interpellatie ingediend door Meneer Gjanaj betreffende het huisvestingsbeleid van de Gemeente en in verband met de situatie van de woningen beheerd door het MAIS.

M. le Président :

Vous souhaitez présenter votre interpellation ou vous êtes d'accord de faire une réponse écrite ? Vous la présentez ? Je vous donne la parole Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Merci Monsieur le Président.

A près de deux années de gestion de la commune par cette majorité il est temps de dresser un bilan de la politique du logement à Molenbeek et de mettre à plat les problèmes éventuels, voir les anomalies.

A peine l'Echevin du Logement avait-il pris ses fonctions qu'il se répandait déjà à plusieurs reprises dans les médias en faisant le premier responsable politique molenbeekois à s'enorgueillir de résultat qu'il était à l'époque le seul à prévoir et je crains fort qu'il ne soit encore aujourd'hui le seul avoir. Ainsi j'aurai souhaité avoir une situation des arrêts d'insalubrité entre novembre 2013 et 2014. Sont-ils en augmentation ou bien constatons une confirmation de la baisse observé entre juin 2013 et 2014. Le cas échéant quelles en sont les raisons ? En novembre 2013 vous annonciez sept cent cinquante rénovations jusqu'en 2019. Pourriez-vous nous informer de l'état d'avancement de ces rénovations un an plus tard ? Le cas échéant pourriez-vous me donner la raison pour laquelle cela prend autant de temps ? A combien de % estimez-vous la réalisation de vote campagne de correction des situations cadastrales des habitants de Molenbeek. Quels sont les quartiers déjà couverts et avez-vous une idée de l'augmentation moyenne des revenus cadastraux induites par cette action ? Je souhaiterai également connaître le flux ainsi que les stocks des logements communaux disponibles. En ce qui concerne la MAIS il me revient qu'une partie non négligeable de logement pris en gestion ne peut être mis en location du fait de retard dans la mise en conformité par rapport aux règles en vigueur. Si cela se confirme cela voudrait dire que la commune, déjà en grande difficulté financière, fait des pertes sèches sans possibilité d'en compenser une partie par des rentrés de loyers alors même qu'il y a une liste d'attente énorme pour des logements communaux ou logements sociaux. Pouvez-vous d'ailleurs nous fournir les chiffres mises à jour de cette liste d'attente ? Toujours en ce qui concerne les logements je vais parler à Monsieur Mahy. Si il m'a été rapporté qu'il y a un retard important dans l'envoi des rappels de paiement des loyers, le suivi n'étant pas assuré. Les arriérés de loyers sont importants pour chaque locataire et pour la MAIS. Pouvez-vous nous donner le délai moyen de paiement de loyer, la manière dont vous comptez remédier à cette situation dérangeante tant pour les locataires que pour les gestionnaires ? Il m'est également revenu que lorsqu'un locataire introduit une plainte quelconque à la direction régionale du logement ou à la commune, la MAIS lance rapidement une procédure de rupture du contrat et laisse donc le locataire concerné aux mains du propriétaire ce qui a un impact direct sur le loyer. Les propriétaires lancent alors des procédures pour mettre dehors les locataires. D'ailleurs il semblerait que le nombre de logements pris en location, en gestion est en baisse par rapport à l'année 2013. Pouvez-vous nous donner ici aussi le flux et le stock des logements gérés par la MAIS ? La MAIS prendrait parfois en gestion des logements situés à des étages très élevés ce qui entraîne des charges communes importantes sans compter qu'il y a souvent des problèmes au niveau de ces communs, l'éclairage défectueux, les ascenseurs en panne, etc. Il y a aussi des frais énormes d'emménagement jusqu'à quatre mille euro de frais de lift service pour un logement situé au vingt-sixième étage. Dans ce cas je voudrai savoir si vous

prenez en considération les charges et est-ce que vous accordez les allocations régionales de logement dès que, tout frais compris, cela dépasse le tiers des revenus comme vous étiez engagé à le faire dans une émission télévisée ? Je parle ici de notre Echevin. A la même émission vous vous étiez engagé à faire en sorte que ce soient les personnes les plus précarisés, vivant dans des logements privés qui sont parfois insalubres disiez-vous souvent trop petits et très chers qui soient favorisés par votre politique de logement. Hors voyant votre gestion de modification de revenus cadastraux et de la situation urbanistique le vide locatif au niveau de la MAIS, la suppression des prêts à taux 0% et remboursables en cinq ans pour la rénovation des logements, les menaces de fermeture que vous faites peser sur des locataires de logements sociaux qui reçoivent provisoirement des membres de leur famille, les retards dans le programme de rénovation des logements, les augmentations des cadastres et donc du précompte immobilier cela me fait plus penser à une politique destinée à chasser les personnes les plus précarisées. Enfin, au chapitre bonne gouvernance ne serait-il pas temps que la présidence de la MAIS ne soit plus attribué à l'Echevin du logement. Je souhaiterais également être rassuré en ce que vous ne vous soyez pas laisser tenter par l'engagement de personnel sur d'autres critères que ceux que vous mettez en avant dans le cadre de votre chapitre de bonne gouvernance. Pourriez-vous notamment nous faire part de façon détaillée de la procédure qui a mené à l'engagement du nouveau coordinateur de la MAIS et de celui de la Cellule logement. Les candidats sélectionnés ont-ils passé un examen de sélection ? Quels sont les étapes ayant données lieux aux engagements ? Quels sont les instances ou la personne qui les ont prises ? A compétence égale y a-t-il toujours une préférence donnée à des candidats habitant la région ou Molenbeek ? Dans ce contexte peu réjouissant pourriez-vous nous présenter les flux des enregistrements et des départs de Molenbeek depuis l'installation de cette majorité et le chiffre total de la population de Molenbeekoise ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les habitants pour ceux qui ont encore eu le courage de rester jusqu'à cette heure tardive. Monsieur le Conseiller je vous remercie pour vos nombreuses questions qui me permettent de faire le point sur la politique du logement. On est au sein de cette commune depuis maintenant deux ans. Je déplore néanmoins sur leurs ton peu constructif et pour certains aspects diffament je trouve que ça ne nous ressemble pas. Je voudrais tout d'abord remercier les services communaux pour l'ensemble des données qui ont été traitées spécialement pour répondre à vos demandes. Il me faut rappeler qu'un rapport annuel est adressé à l'ensemble des conseillers et qu'il est disponible sur le site internet, qu'il comprend une série de statistiques soit près de juin, juillet chaque année et ces statistiques reçoivent souvent trop peu d'attention. Pourtant elles reflètent l'ensemble de l'action communale et son action en matière de logement également. Voici les réponses souhaitées et une série de démenti à vos aprioris sans fondement qui tentent de finalement jeter le discrédit sur l'action quotidienne des employés communaux et des travailleurs d'organisme de logements. Vous m'interrogez sur l'évolution du nombre d'arrêtés d'inhabitabilité. Le nombre d'arrêtés d'inhabitabilité pris durant la période novembre 2013, novembre 2014 a touché soixante-deux logements contre quatre-vingt-sept sur les douze mois précédents, soit une diminution sensible de près de 30 %. Dans la même période 2013/2014, des contrôleurs relancent les

propriétaires, y compris avec menace de taxation, ont conduits soixante-huit propriétaires à mettre leurs logements aux normes. Il s'agit d'un boom de septante % de régularisations en un an. Cela s'explique pour résumer par une attention renforcée par l'ensemble des pouvoirs publics et des services communaux notamment grâce à l'adoption d'un protocole de collaboration commune, CPAS, Police en juin 2013 par le quasi doublement des effectifs de la cellule logement y compris pour reconstruire les situations anciennes par une meilleure connaissance chez les citoyens les plus-values par le contrôle. Il ne s'agit pas de fermer des logements mais d'obliger les propriétaires à éviter des dangers pouvant être mortels pour les locataires. Il s'agit donc d'améliorer la qualité des logements. Il y a aussi le bouche à l'oreille et la médiatisation qui font que les locataires sont plus nombreux à passer par la cellule pour exposer leurs problèmes, que les propriétaires sont beaucoup plus nombreux à se présenter aux auditions. Des efforts conséquents sont consentis pour des propriétaires défaillants à régulariser les habitations louées. Les problèmes se résolvent positivement, de plus en plus souvent sans même prise d'arrêté et je tiens aussi à saluer ici par la même occasion la ténacité du coordinateur de la Cellule Logement, Michel Renard, qui achève prochainement une carrière formidable au service des habitants. Cinq cent quarante-quatre logements au total sont frappés d'arrêtés d'inhabitabilité. Soit une diminution de 30 % depuis juillet 2013. Avec les services de la commune nous sommes satisfaits de ce résultat car sa signification est moins de danger et plus de santé pour les habitants de la commune. L'objectif de la commune n'est pas de prendre le plus grand nombre d'arrêtés d'inhabitabilité possible mais bien de veiller à la bonne qualité des logements au bénéfice des habitants. Vous m'interrogez aussi sur la rénovation des logements publics et l'évolution du nombre de logements communaux. Grâce au plan communal d'investissement, nous avons obtenu de la Région, en juin 2014, près de seize millions et demi d'euros pour rénover des logements du Logement Molenbeekois. Le Secrétaire d'Etat sortant nous l'a indiqué rendant ainsi possible la rénovation complète de cent trente-six logements à Osseghem, Saulnier, Meulecom, Gulden Bodem et la rénovation de quatre cent nonante-six autres logements avec l'isolation du Machtens 1, avec une plus grande stabilité des terrasses du Gandhi, les ascenseurs du Machtens 1 et 3, etc. Je ne compte ici que les nouveaux moyens financiers, pour la rénovation, des subsides plus anciens sont aussi activés. L'exemple le plus récent est bien entendu le choix définitif d'un architecte pour la tour Brunfaut qui sera totalement rénovée avec une augmentation du confort, une adaptation aux familles nombreuses et une diminution au coût de chauffage de 100 euro par ménage par mois. Par ailleurs, la Cour Saint-Lazare ouvrira les portes de ses 84 logements, moins nombreux mais plus spacieux, au printemps 2015. Il y a au total 17.000 demandes pour des logements à Molenbeek. Ce ne sont pas spécialement des demandes de personnes qui habitent Molenbeek pour l'instant mais qui souhaitent y vivre et ça comprend « Le Logement Molenbeekois », « Assam-Sorelo », « Le Fonds du Logement », l'ensemble des AIS. Alors pour parvenir à mener à bien toutes ces rénovations dans les meilleurs délais, le conseil d'administration et les responsables du Logement Molenbeekois ont récemment décidé la constitution d'une équipe ayant pour seule mission la rénovation de logements. A cet égard, les recrutements sont en cours, un architecte et un juriste et certaines rénovations ont aussi été confiées au pôle régional d'expertise de la SDRB pour accélérer le processus. Les logements communaux ouverts sont aujourd'hui au nombre de trois cent-huit soit vingt de plus qu'il y a un an. La resocialisation du parc a, en outre, déjà permis à dix familles modestes de trouver un toit et aux dix familles disposant de revenus largement supérieur aux critères d'attribution de se reloger ailleurs. Vous parliez de bonne gouvernance en voici un exemple concret. Plus largement en ce qui concerne le développement de logements de qualité à gestion publique et finalité sociale le contrat logement présenté le 20 novembre 2013 se traduit déjà par une augmentation de 158 logements ouverts dans différents quartiers de notre commune. Il y a dans ce nombre inclus les bâtiments Candries et Lemaire, les logements communaux dont je viens de parler, les logements pris en gestion par toutes les agences immobilières sociales ça n'inclut pas par contre les prêts du fond du logement parce que les données ne sont pas encore disponibles. Alors j'en viens à l'agence immobilière sociale, la MAIS créée par la commune en 2004. La

MAIS dispose d'un conseil d'administration dans lequel l'opposition est représentée et par respect pour ce conseil d'administration et en particulier pour une mandataire socialiste dont j'apprécie souvent l'impertinence vous comprendrez que je ne veux pas transformer ce Conseil communal en un Conseil d'administration de la MAIS et je ne rentrerai pas dans un petit jeu qui me paraît un peu stérile parfois de majorité contre opposition. 93,5% des 153 logements de la MAIS sont actuellement occupés. Quand ils ne le sont pas c'est parce que soit ils sont en cours d'attribution et on tient à respecter les règles qui prennent parfois un peu de temps soit pris en gestion sur la précédente mandature et sont restés insalubre et le propriétaire dans plusieurs cas ne veut pas agir soit il s'agit de logements de transit et ils sont gardés en réserve par le comité d'attribution apolitique pour des situations qui le nécessiteraient ou encore parce que l'accompagnement social a parfois permis aux personnes de trouver une autre solution entre la décision d'attribution et la date d'entrée prévue. Alors contrairement à vos allégations, le vide locatif à la MAIS était divisé par deux en deux ans. Le nombre de logements a augmenté de 10 en un an et sont de bien meilleure qualité que par le passé. Par ailleurs, effectivement, quand des mandats de gestion s'achevaient, les locataires restaient précédemment dans les logements souvent insalubres. Un accompagnement social existe et on a engagé une assistante sociale ce poste n'existait plus depuis 2012. Un accompagnement social est systématiquement assuré et le recours aux allocations régionales de logement est également systématiquement envisagé. Au passage, personnes n'a jamais payé quatre mille EURO pour monter ses meubles dans son logement. Alors, 100% des loyers versés par la MAIS aux propriétaires sont payés à temps. 85% des loyers payés par les locataires sont payés dans le mois et c'est totalement logique dans le contexte d'une agence immobilière qui est sociale et qui est subsidiée pour ça et qui bénéficie aussi de crédits de trésorerie et ça hors dotation sans aucune influence sur les finances communales. Alors dans certains cas les propriétaires récalcitrants refusent de faire des travaux nécessaires pour la remise en conformité d'un logement. Après avoir épuisé tous les recours possibles la MAIS est parfois amenée à rompre des mandats de gestion et dans la plupart des cas l'action de la Cellule Logement ou la Direction Régionale du Logement permet justement une prise de conscience par le propriétaire qui accepte alors ici le remplacement d'une chaudière, le remplacement d'un escalier dangereux et dans la plupart des cas le logement s'améliore et reste géré par l'AIS. Voilà pour l'AIS communal. C'est un véritable outil de logement dont je suis le président élu à l'unanimité du conseil d'administration, majorité et opposition comprise et donc y compris par la représentante de votre groupe politique. Alors vous m'accusez aussi de recruter du personnel. Je vous cite, ce n'est quand même pas rien, sur base d'autres critères que ceux de la bonne gouvernance. C'est une accusation sans fondement et sans doute avez-vous été mal informé puisque les profils de fonctions ont été établis par le service, dans le cas du recrutement communal et par le conseil d'administration de la MAIS dans le cas de l'association et tout ceci a été fait avec la direction des ressources humaines communale, les cv ont été triés par ce service, des tests écrits et oraux ont été conçus et corrigés par l'administration et l'association pour s'assurer justement de la compétence des personnes engagés. Les premiers entretiens oraux sont menés par l'administration. Ce n'est que lors de l'interview final que j'ai eu l'occasion de rencontrer les candidats et le choix final a été détaillé dans un rapport transmis dans la cadre de l'accession à l'ensemble des administrateurs qui détaillaient l'ensemble de la procédure, l'ensemble des personnes qui avaient participé aux sélections finales et ce rapport a été présenté à l'ensemble du groupe. Le comité de sélection était composé de la responsable des ressources humaines communale, de la coordinatrice sortante de la MAIS, ainsi que de moi-même. Ce n'est que lors des interviews finales, que moi, j'ai eu l'occasion de rencontrer les candidats et le choix final a été fixé en concertation avec ce comité et, enfin, l'ensemble des documents a été présenté aussi afin de rencontrer la personne qui était la mieux classée par l'ensemble de cette procédure et cette décision a été prise à l'unanimité, majorité et opposition comprise. A compétence égale, il y a une logique à préférer des candidats domiciliés à proximité mais uniquement à compétences égales. Alors, j'en ai presque fini.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je pourrais encore passer des dizaines de minutes finalement à éteindre un par un chacun des départs d'incendies qui constituent les allégations nombreuses de Monsieur Gjanaj et expliquer ce qu'est la loi en matière de logement social et en matière de droit des locataires et aussi à rappeler la répartition des compétences. Je pourrais aussi rappeler par exemple qu'en ce qui concerne le cadastre le calcul est réalisé pour chaque bâtiment non par la commune mais par l'état fédéral pour le compte de la Région. Mais il me semble que tant la majorité que l'opposition gagnent à être constructives évidemment et je le reconnais, il reste encore de nombreux efforts à faire pour résoudre la crise du logement dans notre commune, une crise à laquelle de nombreuses personnes doivent faire face au quotidien. C'est un combat qui est mené à tous les étages notre maison Belgique et vous êtes député à la Région Bruxelloise et celle-ci dispose de compétences renforcées en matière de logement et j'espère que vous emploierez aussi votre énergie au développement d'une politique cohérente à ce niveau-là aussi. Ce qui doit nous importer aujourd'hui c'est d'essayer de gérer finalement les conséquences au niveau local de la politique destructive d'exclusion menée parfois par d'autres niveaux de pouvoirs et aggraver par la crise depuis de nombreuses années maintenant et qui a pour conséquences que des personnes éprouvent de plus en plus de difficultés à joindre les deux bouts. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je cède la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Monsieur le Président, il est clair qu'au niveau de mon interpellation ce n'était pas du tout l'objectif d'être diffamatoire et je pense ne pas l'avoir été mais je comprends bien que Monsieur l'Echevin a un orgueil tel que ça le met dans une position tel qu'il se sent accusé alors qu'ici on est en train de parler simplement de la fonction et ça n'a rien à voir avec la personne et ce n'est pas d'ailleurs mon habitude comme vous l'avez dit. Si on parle d'incendie moi je voudrais vous parler d'incendie mais je préfère me concentrer sur les conséquences pour les molenbeekois d'une politique de logement et nullement sur des affaires de personnes ou des affaires des attaques interpersonnelles. Je veux juste savoir par rapport à mon interpellation je veux avoir, on met en vue l'intérêt des molenbeekois et quand je vois ce que j'ai devant moi par rapport aux éléments que je vous ai présenté, le vide locatif des logements qui ne sont pas disponibles même pour des logements transit donc ça veut dire que si aujourd'hui il y a un accident et j'ai même des cas concrets par rapport à ça je peux vous dire que aujourd'hui la commune n'est pas en mesure de répondre à des situations dangereuses pour les molenbeekois et il y a des cas bien concrets par rapport à ça. Ça c'est pour le volet, on va dire, vous parler d'incendie moi c'est plutôt se prémunir de dangers qui sont actuellement présents à Molenbeek et ça a toujours été le cas. Il y a eu, malheureusement il peut y avoir des cas comme un incendie, comme d'autres calamités et malheureusement aujourd'hui Molenbeek ne peut pas répondre et n'a pas pu répondre pour un cas très très dangereux qui existe et dont je suis au courant. En ce qui concerne la MAIS et le taux d'occupation moi j'aurai souhaité avoir les informations chiffrées non pas de votre 93,5% mais des chiffres au niveau budgétaire par rapport à l'implication de la politique que vous avez menée au sein de la MAIS et voir concrètement, j'ai déjà vu quelques-uns des chiffres et ça ne correspond pas du tout à votre 93,5% puisqu'il y a des logements qui sont aujourd'hui gérés, pris en gestion par la MAIS et qui ne sont pas occupés et ça c'est un poids par rapport au budget communal. Par rapport au 4.000 EURO c'est un peu anecdotique mais je peux vous dire que ce cas existe lorsque vous prenez en gestion un

logement qui se trouve au 26^{ème} étage vous ne pouvez pas espérer que le lift service vous fait moins cher que 4.000 €, or 4.000 €, c'est bien le montant qu'on a demandé à cette personne. Ce sont des cas qui existent. Moi je suis désolé.

M. le Président :

Monsieur Gjanaj vous avez eu le temps de répondre largement, vous avez eu le temps de présenter votre interpellation, vous avez eu la réponse de l'Echevin et maintenant vous refaites l'interpellation une deuxième fois en répondant aux arguments que vous a donné l'Echevin à vos arguments à vous. Donc c'est du pingpong et on revient à faire deux fois l'interpellation.

M. Gjanaj :

Quel est le problème ? Je suis observateur en même temps que vous u niveau du Conseil communal.

M. le Président :

Faites un résumé alors.

M. Gjanaj :

Un résumé ? Vous parlez, je parle, il y en a d'autres qui parlent, le compteur il tourne, moi c'est une des interventions que je fais...

M. le Président :

Vous avez droit à deux minutes de réponse et vous en avez déjà épuisé plus de cinq. C'est pour ça. Stop. Merci. Nous passons au point suivant.

7. Interpellation introduite par Madame Piquard relative au MoMuse. Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende MoMuse.

M. le Président :

Madame Piquard, vous souhaitez présenter votre interpellation maintenant ?

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Ça ira vite de toute façon je crois que la réponse est prête. Depuis de nombreux mois l'annonce a été faite par le Collège de ne plus s'investir financièrement d'avantage dans le projet du Musée communal MoMuse. Dès lors il appert que quelques informations doivent vous être actualisées en ce qui concerne les dons ainsi que le patrimoine communal. Qu'en est-il de l'emploi actuel de l'ancien conservateur pressenti du Musée ? Fait-il partie des transferts de services ? Qu'en est-il de l'emploi des personnes qui le secondait ? Licenciements, démissions, transferts au sein des services communaux auquel cas dans les mêmes fonctions ? Je vous demande si c'est dans les mêmes fonctions ou autres situations se sont-elles présentées non énoncée ici ? Qu'en est-il de la conservation dans de bonnes conditions des dons et legs des particuliers ? Qu'en est-il également de la conservation du patrimoine communal parmi lequel figuraient des tableaux de valeurs, éventuellement les conditions d'hygrométrie requises à leurs conservations sont-elles

maintenues actuellement ? Qu'en est-il de la surveillance effective de ce patrimoine tant privé que communal ? Comme annoncé lors de l'un des conseils communaux ou j'avais déjà interpellé dans cette matière les personnes et ou les associations ayant fait des dons et legs audit musée, ex musée ont-ils reçu un courrier les avertissant qu'elles pouvaient récupérer leur patrimoine privé et combien l'ont fait ? En ce qui concerne le bâtiment, quel est l'état actuel de salles inoccupées de cet ancien musée ? Quels sont les moyens de surveillance pris pour éviter d'éventuelles intrusions, dégradations ou autres ? Quels sont les moyens budgétaires mis pour l'entretien éventuel des salles et concernant les menues réparations ? Y a-t-il eu lieu de procéder à de quelconques réparations ou mesures d'entretien des lieux ? Qu'en est-il actuellement de l'avancement du dossier au niveau de l'assurance puisqu'un conflit existait ? Est-il prévu à moyen terme une réaffectation des lieux et pour quel projet ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Nous avons reçu une lettre du service des Bâtiments de la Communauté Française qui nous a demandé de poursuivre le projet du MoMuse et donc la Commune a fait ses comptes et a constaté que beaucoup d'investissements avaient déjà été réalisés dans le cadre de ce Musée communal. Même si la concrétisation ne se faisait pas encore des engagements ont été pris avec différentes entreprises dans le cadre de la réalisation de ce projet. Donc la décision a été prise par le Collège des Bourgmestre et Echevins de poursuivre le projet MoMuse tout en n'ayant des contacts avec l'auteur de projet et avec la Communauté française pour voir de quel manière, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire pour laquelle nous avons des subsides nous pouvons éventuellement réorienter le projet dans sa structure. Donc c'est vrai, qu'aujourd'hui, Madame Piquard, le Collège a donc décidé de réaliser cette exposition permanente et donc vous avez posé un certain nombre de questions concernant notamment la situation du personnel puisqu'il y avait quatre universitaires temps plein qui travaillaient précédemment au projet du Musée. Il se fait que deux de ces quatre personnes avaient demandé leur transfert vers la Maison communale, vers le service du GRH, dans un premier temps. Elles ont depuis quitté l'administration un troisième agent a été déclaré malheureusement déclaré invalide à titre définitif à la suite d'une maladie grave et il reste encore aujourd'hui une personne attaché au projet. Cette personne travaille dans le cadre du département de la culture et il est par ailleurs responsable des archives communales. Alors, sur les collections, celles-ci sont aujourd'hui principalement réparties sur deux lieux, à savoir, un petit espace de réserve dans l'enceinte de la maison des Cultures à proximité du Musée et un espace plus grand au sein du dépôt des archives communales. Une troisième partie des pièces de collection est resté dans les locaux du Musée à l'Académie de Dessin et doit être transféré dans cette réserve quand les travaux seront réentrepris. En ce qui concerne les conditions d'hygrométrie a priori il n'y a pas de soucis à se faire dans le sens où la première partie des œuvres d'art non suspendu dans les locaux de l'administration communale ou des différents bâtiments communaux se trouvent dans la petite réserve du Musée ou les conditions de conservation sont bonnes et plutôt stable. Alors en ce qui concerne la surveillance, ces deux réserves du Musée sont sous alarme et en ce qui concerne la restitution des dons et des legs de Musée il n'y a jamais eu de restitution par rapport aux legs qui ont été fait parce que même si la structure même du Musée n'avait pas été réalisé il était évident que pour la Commune il était important de conserver les legs qui nous avait été fait et que de toute façon des expositions, le Musée,

même s'il ne s'était pas développé dans la structure tel que prévu au départ, ce Musée allait continuer de vivre notamment dans le cadre d'expositions à travers les différents bâtiments communaux et autres situés sur le territoire de Molenbeek.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Madame la Bourgmestre je tiens à vous remercier tout particulièrement pour vos réponses et je vous précise que notre groupe vous félicite pour le maintien du projet. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

8. Interpellation introduite par Madame Piquard relative à l'aménagement de la Place communale.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende de inrichting van de Gemeenteplaats.

M. le Président :

Je vous rappelle Madame Piquard que nous avons déjà eu un débat sur le stationnement sur la Place Communal au précédent Conseil.

Mme Piquard :

Monsieur le Président, je permets de maintenir...

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Le nouvel aménagement de la place communale semble être assez confus pour les habitants et particulièrement la notion réelle légale de l'espace partagé entre les voitures, les vélos et les piétons. En définitive il appert que peu d'automobilistes connaissent l'utilisation même d'un espace partagé ce qui rend quelque peu périlleux la sécurité des usagers faibles. Il est vrai que le renouvellement des pavements de la nouvelle place communale, hormis une rigole est uniforme qu'il s'agisse de la superficie de l'ancienne place communale et de son extension actuelle. Pour mieux me faire comprendre tout est couvert de pavés d'un gris identique. Au vu de ce qui précède il existe un réel problème de sécurité pour les piétons, les vélos et ce phénomène risque de s'amplifier lors des vacances scolaire, même hivernales. De plus, la Place Communale qui porte bien son nom puisqu'elle jouxte l'Hôtel Communal et ce dernier étant un lieu qui doit être accessible à tous ne dispose pas d'emplacement pour personnes handicapés, emplacement qui même provisoire du fait des travaux de l'accueil obligeant tout un quidam à rentrer du côté de place communal devrait existé quel qu'en soit la formule soit sous une forme de panneaux ou d'une peinture au sol. Passant par-là dernièrement j'ai constaté que la police verbalisait toutes les voitures stationnés dont une

camionnette communale y étant plus que certainement stationnée alors qu'elle se trouvait la peut-être pour chargement ou déchargement ou pour des travaux à l'administration. Avant de poser toutes mes questions j'aimerais dégraisser un petit peu quant à l'aménagement urbain et fonctionnel de cette place dont on peut dire que ce soit actuellement je dis bien actuellement une réussite. Effectivement, je n'ai jamais vu une place communale aussi in-attractive, ni aussi morne que la nôtre, tant l'aménagement y est, excusez-moi, riquiqui. Certes, il existe bel et bien une œuvre d'art, une fontaine avec un mini jet d'eau sur la place par rapport à la superficie de la place. Et le tout, en tout cas ce qui est visible, est disposé aux abords de la superficie de l'ancienne place. Je ne suis pas architecte, mais ce nouvel aménagement n'est pas une réussite et je reste persuadée que cela eut pu être mieux pour le même prix, question de goût me direz-vous. Mes questions, qu'en est-il d'une éventuelle nouvelle information à tous les molenbeekoïses quant à l'usage légal et comment pratique d'une zone partagée via des toutes-boîtes ou dans le Molenbeek Info une nouvelle fois et surtout aussi sur le site communal, notamment pour les plus jeunes. Qu'en est-il d'un éventuel aménagement plus sécuritaire différencié en ancien espace de la place en tant que tel et ce nouvel aménagement étendu. J'imagine qu'à terme il faudra bien y installer des potelets ou autres mais que j'espère esthétique. Qu'en est-il d'un aménagement provisoire d'emplacement de stationnement pour personnes handicapés près de l'actuelle porte d'entrée de la commune ? Qu'en est-il du paiement de la ou des amendes perçus pour stationnement interdit concernant les véhicules communaux ? Qui les paye ? Les employés, les ouvriers, ou les services communaux ? Qu'en est-il du prix ? Y a-t-il régulièrement des amendes de ce genre qui sont délivrées ? Pouvez-vous m'expliquer comment fonctionne la police en cas d'intervention urgente quel itinéraire doit-elle suivre pour sortir le plus rapidement possible de cet engorgement autour de la commune. Par ailleurs pour une zone rendu largement piétonne il manque crucialement d'animation commerciale, café, terrasses, etc. et considérant que l'aménagement de la place n'est, j'espère, pas terminé qu'en est-il des délais encore à courir pour qu'elle ne le soit réellement, est-il prévu une concertation avec atrium center afin d'animer un peu cette place ? Pourquoi ne pas y installer soit par demi-journée ou autre formule un marché aux fleurs ou du terroir et un petit espace de mini jeux pour enfants ou encore tout ce que vous pouvez imaginer mais afin de rendre cette espace plus vivant. Pourquoi n'y a-t-il pas été prévu d'implanter plus de verdure également ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. Gypers :

Par rapport à Madame Piquard il faut quand même le rappeler que si on a un R.O.I. il faut quand même le suivre et je me dis que c'est une interpellation qu'on a déjà traité au dernier conseil et puis c'est quand même une évaluation mais je trouve que vous avez fait énormément de travail dans votre interpellation et je trouve que ça mérite quand même une réponse. L'ensemble du projet a fait l'objet d'un processus d'accompagnement très riche dans lequel chacun a pu à heure et à temps exprimer son point de vue. Alors, Madame Piquard, je vous rappelle que vous étiez Echevine lors de l'élaboration du projet et donc vous avez eu l'occasion d'exprimer votre point de vue et vous avez formellement validé le choix des poses. Alors, le choix de l'artiste et de l'œuvre ont fait l'objet d'un processus de sélection très sérieux validé par le Collège dont Madame Piquard faisait partie. Alors, la mise en place du projet a en outre permis à de nombreuses personnes de s'exprimer et de travailler : des enfants de deux écoles de Molenbeek avec des pédagogues chargés de les encadrer,

carrière des pierres bleues du Hainaut, qui ont bien besoin de promotion, les tailleurs de pierres, grutiers, équipage de la péniche, photographes, entrepreneurs, etc. Alors, concernant l'œuvre enterrée l'art ne se limite pas à des considérations esthétiques, l'ambition de l'œuvre est d'avoir créé un moment de culture partagé et une nouvelle référence pour Molenbeek. Aujourd'hui les personnes se photographient sur le point zéro. Il est repris dans le plan métro de la Stib, il est commenté dans les écrits de sociologues comme Eric Corijn dans un livre à paraître, etc. La mémoire de cette aventure fait aujourd'hui partie du patrimoine Molenbeekois. Concernant l'information publique une brochure est en préparation en collaboration avec l'ensemble des acteurs et services concernés, gardiens de la paix, police, service Mobilité, communication, etc. Dès que cette brochure est prête une campagne de communication sera lancée via les différents canaux, brochures glissées sous les parebrises des voitures en infraction, dans le Molenbeek Info, sur le site de la commune. Concernant le mobilier, devait répondre à d'importantes contraintes de résistance vu la présence du charroi et l'organisation d'activités telles que la fête de la musique, la Zinneke Terras, le marché. De nombreuses personnes sont venues nous dire qu'elles trouvaient ces bancs magnifiques. Concernant le jet d'eau, l'idée principale du projet est de maintenir le centre de la place totalement dégagé afin qu'il soit disponible et appropriable pour l'organisation d'évènements notamment. Concernant un éventuel aménagement plus sécuritaire, différenciant l'ancien espace de la place en tant que tel et ce nouvel aménagement étendu c'est techniquement inenvisageable. Ce serait en total contradiction avec le concept choisi en concertation avec les riverains et validé tant par l'ancien collègue que par le nouveau. Concernant les places pour personnes à mobilité réduite, le projet prévoit trois emplacements réservés à la sortie de la rue Vandermaelen. Concernant la fin des travaux, la réception provisoire a été accordée par Beliris en date du 24.10.2014. L'aménagement peut donc être considéré comme terminé. Seule la rue Vandermaelen est encore fermée afin d'éviter que le charroi lourd, lié aux deux chantiers communaux, ne vienne endommager prématurément le nouvel aménagement. Il n'a pas été prévu d'y implanter plus de verdure afin de laisser un maximum d'espace disponible et appropriable pour des événements, cirques, brocantes, marchés. Concernant les amendes, la police a dernièrement dressé une série de procès-verbaux pour les véhicules stationnés sur la place. Ils arrivent actuellement chez le Fonctionnaire Sanctionnateur. Les personnes ont reçu un PV à ce sujet ayant l'opportunité de se défendre. A défaut de toute justification quant à un éventuel chargement ou déchargement de personnes ou marchandises dans le temps strictement nécessaire à cet effet dérogation du code de la route pour des véhicules à l'arrêt essentiellement si le conducteur n'est pas sur la place, le véhicule est en stationnement. Alors, l'application de sanction ne sera pas effective pour entrave à la circulation, article 46 de notre règlement général de police. Le montant de l'amende est fixé à 62 €. Si la personne ne paye pas, il y aura recouvrement judiciaire. Le délai étant de six mois pour traiter les dossiers, nous ne pouvons pas encore dire concrètement ce qui aura été payé depuis les contrôles effectués. D'autant plus que les personnes sont toujours pour beaucoup dans le délai de paiement qui est de trente jours. Concernant les véhicules communaux, les stationnements sur la Place Communale, en application de la législation actuelle, sont interdits hors zone réservée à cet effet. Aucune zone de stationnement réservée n'est donc prévue actuellement. Tous les véhicules qui s'y retrouvent sont donc en stationnement interdit, même les véhicules communaux. En tout cas, lorsque le Fonctionnaire Sanctionnateur se retrouve face à un véhicule communal, il identifie le service concerné via la plaque d'immatriculation du véhicule et demande au responsable dudit service que le conducteur du véhicule au moment des faits justifie la présence du véhicule en infraction. Il en est de même pour tout autre infraction commise avec un véhicule communal comme par exemple, en cas de non-port de ceinture ou excès de vitesse quand le parquet adresse un PV à ce sujet. La personne concernée répond par écrit pour présenter sa défense et justifier la présence du véhicule à l'endroit. Il a le droit de se défendre également quant au mauvais stationnement du véhicule. Il a également droit à l'exemption de l'amende pour la justification des chargements et déchargements si ce dernier est effectué rapidement et dans le délai

nécessaire à cet effet. A la fin de cette opération le véhicule doit être déplacé. Si pas de justification, l'amende est infligée au nom du conducteur du véhicule. Cette logique de traitement est orientée vers un traitement non-discriminatoire et égal de personnes confrontées à ces faits. Il n'existe pas de dérogation légale ou règlementaire pour le personnel communal. Enfin, concernant la question sur les véhicules de secours, nous ne comprenons pas votre question. En effet, ceux-ci peuvent passer par la place communale qui n'est jamais engorgée et le jours de marché, pour les pompiers, est prévu par la rue Sainte-Marie où un espace de quatre mètres est prévu.

Merci en tous les cas pour les questions liées à Atrium et au marché.

M. le Président :

Merci monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

En fait j'ai entendu une très longue réponse. Bien sûr je ne sais pas ce qui se passe dans ce collège actuel mais chaque fois qu'on pose une question on fait référence à l'ancien collège dont il faisait partie, beaucoup de membres en tout cas, le MR faisait partie. Alors certes le projet a été initié dans le cadre des contrats de quartier si je ne m'abuse effectivement sous l'ancien collège mais le peaufinement en tout cas en ce qui concerne le choix de l'œuvre d'art n'était nullement décidé. Libre à chacun d'admirer une œuvre d'art dans un musée caché pas de problème mais là où je n'avale pas la réponse c'est notamment pour les personnes handicapés et je maintiens que même provisoirement je ne vois pas ce qui vous empêche de créer un ou deux emplacement à l'entrée de cette porte d'entrée. Vous avez quand même la charte Handicity ça pourrait y participer quelque part pour défendre les intérêts de tous les habitants de cette commune et l'accès à tout le monde à l'Administration communale. Déjà que ce n'est pas facile à cause des travaux et troisièmement si on va se contenter d'une belle place vide eh bien moi je n'ai pas de souci avec ça, je vous souhaite d'avoir la chance de pouvoir l'animer le plus souvent possible que ce ne soit pas aussi triste cette place communale de Molenbeek-Saint-Jean.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

L'incident est clos.

9. Interpellation introduite par Madame Tahar relative à l'interdiction, par le gouvernement fédéral, des signes ostentatoires reflétant une conviction personnelle. Interpellatie ingediend door Mevrouw Tahar betreffende het verbod, door de federale regering, van opvallende tekenen die een persoonlijke overtuiging weerspiegelen.

M. le Président :

Je vous en prie Madame Tahar vous avez la parole.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Comme vous le savez chers conseillers communaux, membres du Collège dernièrement le Ministre de la fonction publique Steven Vandeput, du parti NVA annonçait sa volonté d'interdire par voie législative les signes, je reprends ses termes, les signes ostentatoires reflétant une conviction personnelle. Il s'adresse bien sûr aux fonctionnaires qui ont un contact direct avec le public. Cette mesure stipule que là je reprends ses dires les services de l'administration fédérale au citoyen soient neutres et qu'ils soient perçus comme tels. Maintenant je pose la question mais qui soit perçu comme tel par qui ? Car effectivement es ce qu'on peut aujourd'hui statuer sur ce que c'est la neutralité d'un agent public si ce n'est de devoir l'imposer et l'exiger dans l'acte qui est rendu puisque la neutralité c'est un débat très complexe que l'on ne va pas faire ici ce soir au conseil communal mais je parlerai plutôt de l'impartialité. C'est quelque chose effectivement que l'on doit exiger de tout agent qu'il soit en contact avec le public ou qu'il soit en back office. Sur ce principe là je n'ai rien à redire c'est un principe important que nous devons tous respecter. Ce qui me dérange ici et c'est pourquoi j'ai introduit cette interpellation c'est qu'en fait cette proposition, cette décision du gouvernement fédéral avait impacté sur toute une population en particulier des travailleurs ou des travailleuses qui aujourd'hui ont décidé pour une raison ou une autre d'avoir une tenue vestimentaire. Certains peuvent appeler ça des signes ostentatoires mais vous savez bien que finalement aujourd'hui on ne vise pas tous les travailleurs. On vise surtout une catégorie de travailleurs et je suis quand même inquiète parce que si cette décision devait être voté à l'échelle fédérale elle va forcément impacté aussi les communes, notamment la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Je sais que l'histoire nous a montré qu'à Molenbeek-Saint-Jean la démarche a toujours été inclusive. Vous avez permis à des hommes et des femmes, surtout des femmes qui étaient compétentes de pouvoir assumer une fonction tout en étant en contact avec le public, en étant finalement fidèles à elles-mêmes, à leurs principes, à leurs comportements, à leurs tenues vestimentaires sans que pour autant ça ne puisse porter préjudice aux services rendus à la population. J'ai pour exemple, ici, des employés qui travaillent notamment au CPAS de Molenbeek-Saint-Jean et qui ont été engagés il y a de cela déjà plus d'une dizaine d'année en étant notamment coiffée d'un foulard. Je parle de cet exemple là parce qu'il est très symbolique de ce qui va demain peut-être concerner directement ce que j'appelle en tous les cas une discrimination flagrante. Parce que, demain, si cette décision est votée et que les communes décident de s'aligner sur cette décision que vont devenir ces travailleurs, ces travailleuses qui ont choisi pour x raisons, des raisons esthétiques, de religions..., peu importe, d'être vêtues différemment. Vous avez ici quelqu'un qui vous parle qui n'est pas empêché de faire un débat politique et d'être investi, même si j'ai décidé d'avoir ce petit tissu sur la tête. Moi je veux vraiment vous interpeller tous aujourd'hui. On peut avoir un débat lors des sections réunies ou lors d'un autre moment mais vraiment et c'est là où je pose les questions, là je vais les reprendre si vous le permettez, de ce qui va si cette décision devait être votée, avoir comme effet sur une partie des travailleurs qu'on voudrait d'un côté émancipé qu'on voudrait d'un côté intégré dans le circuit économique et en même temps ce genre de décision pourrait malheureusement les reléguer à des places, en tout cas, à l'extérieur du système économique. Mes questions sont très simples c'est d'abord comment es ce que vous accueillez cette décision du Ministre de la fonction publique ? Comment envisagez-vous son application dans les institutions publiques et para communales ? Quelles seront les conséquences de cette mesure notamment sur les nombreuses fonctionnaires arborant un foulard et travaillant dans les administrations telles que le CPAS ? J'espère avoir des réponses, si possible, aujourd'hui. Effectivement vous ne vous échapperez pas qu'on m'a effectivement interpellé directement surtout sur la difficulté aujourd'hui sur ce principe de neutralité puisqu'encore une fois c'est une population qui sera visée et j'ai pris un exemple dans l'interpellation si vous l'avez lu concernant par exemple une personne qui serait à

l'accueil et dans un service public et à qui on demanderait de rendre un service et qui par contre lui arborait une barbe. Il y a des hommes qui portent des barbes qui sont pour des raisons esthétiques, pour des raisons voilà différentes, qui n'ont rien à voir avec des choix religieux. Es ce qu'on va finir finalement par demander à ces gens-là d'avoir un comportement totalement neutre et in fine de retirer une barbe ? Je trouve vraiment absurde d'avoir des débats de ce genre alors qu'il y a des gens qui attendent simplement d'être intégré, d'avoir un travail et j'espère que la commune, comme elle l'a fait jusqu'à présent, pourra donner l'exemple de cette démarche d'inclure les gens non pas par leur apparence mais par leurs compétences.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Comme vous le soulignez dans votre interpellation, Madame Tahar, le ministre fédéral de la fonction publique a annoncé sa volonté d'interdire les signes ostentatoires reflétant une conviction personnelle pour les fonctionnaires en contact avec le public, mais il s'agit des fonctionnaires fédéraux. S'agissant de la commune de Molenbeek, nous ne dépendons pas du fédéral et donc les agents molenbeekoïses ne sont pas concernés. Tout au plus, il y aurait lieu, on pourrait supposer que la région, que notre région Bruxelloise puisse se prononcer à ce sujet afin d'établir des règles cohérentes et semblables pour l'ensemble des communes bruxelloises. Je pense que ce serait une piste intéressante si vous avez des relais à ce niveau. En attendant une éventuelle réglementation régionale, réglementation attendue depuis plusieurs années, un équilibre a été trouvé dans nos services communaux dans le respect de chacun et à ce stade il ne serait pas opportun de bouleverser cet équilibre.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie pour votre réponse.

Vous dites que ce sont des agents fédéraux qui sont concernés mais je vous invite quand même à se pencher d'avantage sur cette question parce que demain effectivement ce sera au niveau régional que ce sera débattu certainement au niveau communal donc ça va impacter d'office la commune donc moi j'invite simplement à ce qu'on puisse à un moment donné avoir un débat. Je ne dis pas qu'il faut trancher sur la question. Je sais que c'est délicat mais voilà je crois que c'est un faux débat et je pense qu'on peut aussi nous avoir une démarche avant-gardiste qui prône vraiment l'impulsivité des gens et pas l'exclusivité et pas la neutralité exclusive. Donc voilà je serai très attentive notamment à ce dossier-là puisque j'ai été interpellé par des personnes qui travaillent à la commune et qui effectivement ne cachent pas leur inquiétude sur les possibles impacts que la commune pourrait en tout cas ressentir si cette loi devait être voté.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar. L'incident est clos. Le point 85 que vous aviez introduit concernant la pétition de parents d'élèves de l'école 16 est transformé en réponse écrite et donc vous avez déjà reçu la réponse je crois et elle sera communiqué à tous les conseillers.

10. Interpellation déposée par Monsieur Rekik relative au Conseil des Jeunes.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Rekik betreffende de Jeugdraad.

11. Interpellation introduite par Madame Tamditi relative au Conseil des Jeunes.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Tamditi betreffende de Jeugdraad.

M. le Président :

L'interpellation que vous souhaitez maintenir et que je propose de joindre avec l'interpellation de Madame Tamditi sur le même sujet. Je donne la parole à Monsieur Rekik.

Mr. Rekik :

Madame l'Echevine de la Jeunesse, chers membres du collège et chers Conseillers. Vous savez, un conseil de la jeunesse à Molenbeek, vous savez à quel point j'apprécie et salue les dynamiques de ce genre. Il s'agit incontestablement d'une belle initiative mise enfin officiellement en œuvre afin de permettre aux jeunes de la commune une participation citoyenne active. Le parti socialiste molenbeekois soutient et encourage tous les jeunes engagés dans ce conseil de la jeunesse. La participation citoyenne est le meilleur moyen de défendre ses droits et ainsi faire avancer les choses. Par la même occasion nous félicitons tous les jeunes candidats pour leur engagement citoyen. Bravo aussi à tous les acteurs sociaux et associations qui s'investissent dans le projet. Pour rappel, l'idée de mise en place d'un conseil de la jeunesse fut une proposition forte proposée par la liste du Bourgmestre lors des dernières élections communales. Néanmoins je tiens à vous mettre en garde sur certains éléments troublants pour lesquels de nombreux jeunes et parents attendent une réponse. Beaucoup d'entre eux souhaitaient se présenter ce soir. Hier soir ou ce soir sachant que les points étaient abordés très tardivement et le manque de places assises dans cette salle ne permettaient pas à tous les jeunes que vous avez maladroitement oublié d'être présent. Ceci dit vous allez comprendre dans un instant pourquoi. Vous aviez lors d'une section réunie garanti qu'il n'y aura pas d'ingérence du politique dans ce conseil de la jeunesse. Hors, de nombreux jeunes et parents témoignent de la manière avec laquelle vous vous appropriez des projets de conseil de la jeunesse censé être libre, pluraliste, indépendant du pouvoir communal en l'occurrence ici l'échevinat de la Jeunesse. Alors nous pouvons comprendre votre volonté de vous improviser impératrice de la jeunesse mais trouvez-vous normal le fait d'envoyer un courrier normal à dix-sept mille jeunes et familles avec comme unique nom et signature, en bas de courrier, votre nom, Sarah Turine ? Ne s'agit-il pas, ici, d'organisation d'élections ? Trouvez-vous normale Madame l'Echevine le fait que vous vous retrouvez à présider dès le premier soir le moment le plus fort, le plus important de ce Conseil ? N'y a-t-il pas d'alternatives afin d'éviter tout focus sur votre personne et tout soupçons de récupérations. Nous sommes beaucoup à ne pas trouver cela normal et honnête, même dans les rangs de votre propre majorité. Si l'organisation de ces élections est opérée par la Commune, pourquoi la mention du Collège ou du Bourgmestre ne figure nulle part dans ce courrier ? De plus le style d'écriture témoigne d'une appropriation personnelle du dispositif. Je vous rappelle que ce Conseil n'aura de crédibilité, de légitimité et de succès que s'il est sain de toute manœuvre de récupération politique. Nous constatons aussi que des dizaines d'associations, près de quatre-vingt, auraient été informé de la mise en place d'un conseil. Comment se fait-il qu'aujourd'hui il ne reste plus que trois ou quatre

associations activement impliqué dans le projet ? Est-ce une volonté de ne garder que les acteurs associatifs qui vous arrangent ou une désillusion d'associations qui se rendent compte qu'il y a trop d'ingérence des politiques ? L'interrogation est là en tout cas. D'après les jeunes et certaines associations, les règles de fonctionnement du Conseil communal furent rédigées et imposées sans aucune consultation de la jeunesse. Pédagogiquement et démocratiquement, il s'agit d'une faute. Les jeunes et les acteurs associatifs devraient participer à l'élaboration des règles à partir d'une réflexion commune et transparente avec les protagonistes concernés. Aussi, des manœuvres douteuses furent signalées pour la procédure qui vise à choisir les candidats. Aucune lettre ne fut envoyée aux dix-sept mille jeunes afin de leur proposer de déposer leur candidature. Vous n'imaginez pas les incompréhensions, les indignations des dizaines de jeunes engagés dans la citoyenneté active depuis des années. J'ai l'impression que j'ai raté un épisode. En effet, depuis plus de dix ans des dynamiques existent déjà au sein la commune. De nombreux jeunes molenbeekoïses participent déjà à des projets de citoyenneté active à l'échelle régionale, fédérale, européenne et même internationale, les photos peuvent en témoigner. Tous les jeunes molenbeekoïses très engagés, plus de cent cinquante ont à de nombreuses reprises représentés à des exercices de citoyenneté active au sein du parlement européen et même aux Nations Unies. Tous déclarent n'avoir été informés que lors de la réception de la lettre d'invitation aux élections avec des candidats imposés. Je voudrais tout simplement poser des questions précises mais avant tout je vous prie de faire attention à vos méthodes et vous conseille d'éviter de surfer sur la crédibilité de la jeunesse qui aspire à d'avantage de considération, de valorisation et de respect. Question pensez-vous qu'un appel à candidature uniquement via une page Facebook suffit ? Comment voulez-vous que les jeunes soient informés ? Nous souhaitons avoir les précisions suivantes. Comment avez-vous sélectionné les candidats ? Certains jeunes ont des liens directs avec certaines personnalités des services communaux, qu'en pensez-vous ? Combien de jeunes exactement ce sont présentés aux votes ? Où trouver le programme et les propositions concrètes des jeunes candidats pour pouvoir être élus ? Etes-vous vraiment convaincus d'avoir touché tous les jeunes de la commune ? Un simple sondage dans les quartiers auprès des jeunes présents en rue, là vous devriez peut-être être un peu plus souvent présente, témoignent d'une absence totale, d'une réelle communication sur le terrain, tout quartier, que ce soit le haut ou le bas de la commune. Alors en attendant d'avantage informations je vous transmets mes salutations et ceux des centaines de jeunes que vous avez maladroitement oublié.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Alors le conseil des jeunes a, il y a quelques semaines, été élu et c'est donc vu confié la mission essentielle de représenter les jeunes, de reléguer leurs revendications et de réfléchir à la mise en place de projets. Alors d'emblée, je voulais dire que je n'étais pas du tout en accord avec les propos de Monsieur Rekik. Alors pourquoi ? Pas parce que c'est Madame Turine et que c'est l'Echevine Ecolo, mais parce que je pense que quelle que soit l'initiative quand on travaille dans un secteur donné il est normal que la personne qui est en lien avec ce secteur soit la personne qui finalement institue, qui met en œuvre, je dirai qui lance le projet. Ça ne veut pas dire qu'après l'Echevine sera présente aux réunions. Je plaide également pour l'indépendance de ce Conseil mais je ne trouve pas du tout choquant d'une part que l'Echevine ait, en sa qualité d'Echevine de la Jeunesse présidé la mise en place de ce conseil des jeunes. Je trouve qu'au contraire, ça lui donne un caractère plus fort,

même plus officiel. Par ailleurs, concernant la présence du Collège tout entier, moi je suis de ceux qui pensent que comme toutes les matières personnalisables, les matières maniées avec la jeunesse ne sont pas uniquement de la compétence de la jeunesse et donc le fait que l'Echevin de l'Emploi, que l'Echevin en charge du Logement, que l'Echevin en charge de la Mobilité, de la Propreté publique, que l'Echevine de la Culture, que l'Echevine des Affaires sociales soient présents est une marque de respect et de soutien aux préoccupations et aux revendications que vont avoir les jeunes qui, j'en suis certaine, toucheront l'ensemble des thématiques communales. Je rappelle également que l'outil, donc que le Conseil des Jeunes, faisait partie intégrante du cahier de revendication du secteur de la Jeunesse. Tout d'abord je profite également de ce temps qui m'est donné pour féliciter les jeunes candidats élus et non élus. Je pense que pour eux et pour leurs parents c'était important hier. Ce n'étaient pas juste des pseudos politiciens qui font semblant de jouer aux Conseillers communaux. Je pense que réellement c'est une responsabilité importante dont ils ont conscience. Maintenant je vais poser mes questions au Collège. Je voulais également savoir comment c'était déroulé la sélection des candidats, s'il y avait un nombre maximum de candidats et alors concernant l'élection, je voulais savoir le courrier a effectivement été envoyé aux dix-sept mille jeunes de la commune et les candidats eux-mêmes ont fait campagne dans les quartiers et il y a également eu des informations qui ont circulés dans les écoles de la commune. Je voulais savoir si cela c'était avéré bénéfique ? Combien il y eu de votants parmi les jeunes qui ne fréquentent pas les associations ? C'est un peu difficile je pense d'établir ce type de chiffres mais bon est-ce qu'on a dressé un bilan finalement des personnes qui se sont impliqués en allant voter pour l'élection du conseil de nos jeunes conseillers ? Concernant les personnes élues maintenant, je voulais savoir, on les a vues hier. J'avais une question sur la parité et aussi sur la représentation des quartiers. Et puis, mes dernières questions concernent plus spécifiquement la dynamique du Conseil en tant que tel. Je voulais savoir à quelle fréquence vont se dérouleront donc les réunions du Conseil des jeunes et alors je voulais savoir si en tant que Conseillers communaux est-ce qu'on aura un retour de leurs attentes pour qu'on puisse également y porter attention et sur les moyens que se donnera le Collège d'y répondre. Enfin, je voulais savoir quel sera la durée du mandat de ces conseillers puisque je pense qu'il est nécessaire qu'il aient quand même un mandat de plus d'un an pour qu'ils puissent pleinement prendre possession de leur mandat et développer les projets qui leur tiennent à cœur.

Je vous remercie beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme Turine :

Je vais principalement répondre aux questions qui ont été posées dans les versions écrites et donc par rapport aux allégations que Monsieur Rekik a joutés en début de son interpellation il y a selon moi des accusations assez graves mais j'attendrai d'avoir la version écrite pour pouvoir répondre à ses accusations. Je rajouterai simplement deux, trois éléments que j'ai pu retenir dans les questions mais je n'ai pas pu retenir toutes les questions que vous avez rajouté donc vous me permettrez de vous répondre dans un second temps pour celles que j'aurai oubliés. Néanmoins merci pour votre interpellation et pour votre intérêt et l'appréciation de l'initiative. Comme vous savez c'est la première fois, à Molenbeek-Saint-Jean, qu'un conseil des jeunes voit le jour et c'est la première fois en région bruxelloise qu'un conseil des jeunes est issu d'un suffrage universel ce qui lui donne une légitimité et une représentativité unique et Molenbeek peut en être fier. Es-ce à dire que

tout est parfait, que rien n'est à améliorer certainement pas. Vu l'importance du dispositif et vu l'impossibilité de s'inspirer des expériences similaires ailleurs il est normal que ce dispositif-ci ait essuyé des plâtres et qu'il ait connu des erreurs de jeunesse. Je voudrai faire un petit rappel sur les différentes étapes des dispositifs qui permettent de démontrer notamment que toutes les décisions qui ont été prises ont été faites non pas par moi mais soit par un groupe moteur composé de jeunes soit par un comité d'accompagnement composé du secteur associatif. Si la mise en place du conseil des jeunes est une revendication ancienne du secteur jeunesse et si sur le papier, c'est un projet qui est extrêmement enthousiasmant, jusqu'à ce jour, peu de modèles actuellement mis en place fonctionnent bien. Dès lors, avant de démarrer à Molenbeek, nous avons pris le temps d'analyser les écueils et les revers qu'avaient connu plusieurs conseils de jeunesse locaux. Quelques-uns de ces écueils, je vais en citer quelques-uns, le manque de participation de jeunes, la pérennisation difficile des projets des conseils de la jeunesse, le manque souvent de représentativité ou de légitimité de ces conseils et souvent le manque de contact avec l'autorité publique. En tenant compte, par ailleurs, que les jeunes ont un rapport qui est difficilement conciliable avec les délais administratifs ou publics de réalisations de projets. Entre le moment où un jeune va participer à une réunion pour obtenir une maison de jeunes et le moment où cette maison de jeunes verra sans doute le jour le jeune aura eu le temps de grandir, de se marier et éventuellement d'avoir eu des enfants. Et aussi, un autre écueil, du fait que les jeunes peuvent rapidement zapper d'un projet à l'autre même en cours d'année. Il nous est alors apparu important que le conseil des jeunes soit élaboré et mis en place par les jeunes eux-mêmes avec le soutien de professionnels. Outre le comité d'accompagnement composé, comme je l'ai dit, de membres du secteur associatif et donc en fait des représentants des a.m.o. et des maisons de jeunes de la commune donc qui je rappelle sont toutes des associations qui sont tout à fait indépendantes du pouvoir communal. Les associations de jeunesse liées à la commune ne sont pas présentes dans ce comité d'accompagnement. Donc outre cet accompagnement et plus récemment l'engagement d'un animateur nous avons particulièrement été soutenu et accompagné par l'asbl Carrure qui est une asbl spécialisé dans la participation de jeunes qui a accompagné le dispositif depuis le début. Comme je l'ai dit et que vous avez pu le voir hier, pour ceux qui étaient là donc un groupe moteur d'une dizaine de jeunes c'est constitué suite à deux assemblées qui avaient réunis à l'automne dernier une soixantaine de jeunes. Ce groupe moteur a bossé entre novembre 2013 et juin 2014 à la conception du conseil des jeunes. Et pour répondre aux différents écueils que j'ai cités plus haut, ils sont arrivés à la conclusion qu'il fallait allier en même temps une certaine flexibilité qui permettait à des jeunes de venir ou de repartir en cours d'année et d'autre part l'importance d'une représentation légitimée par des élections. C'est ainsi qu'on a abouti à une double structure. Une A.G. assez large aux tous jeunes qui le souhaitent qui entre douze et vingt-cinq ans peuvent venir, même en cours d'année et un conseil plus réduit de quinze membres effectifs et huit suppléants élus chaque année par cette assemblée générale. Mais comme l'assemblée générale n'était pas encore constituée, est venu l'idée d'organiser une élection au suffrage universel. Cette élection au suffrage universel avait deux objectifs. Premièrement élire les membres du conseil pour un mandat d'un an mais aussi au travers de cette élection faire connaître l'assemblée générale et suscité l'intérêt pour le dispositif qui est en développement. Il a fallu alors élaborer le calendrier et établir deux campagnes. Une première pour faire connaître le processus et promouvoir la possibilité d'être candidat et une deuxième pour inviter les jeunes à aller voter et faire connaître les différents candidats. C'est posé alors la question d'un courrier nominatif adressé aux jeunes. Pour différentes raisons qui seront développées dans un rapport d'évaluation auquel vous aurez accès quand il sera finalisé j'y reviendrai après donc pour différentes raisons nous avons estimé, au moment de l'élaboration de ce calendrier que nous n'avions la possibilité d'envoyer qu'un seul courrier. Avec le recul et cela, comme je l'ai dit, fera partie de l'évaluation nous aurions pu en prévoir deux et se sera dans les recommandations pour la prochaine élection. Avec un seul courrier il est apparu évident pour l'exercice démocratique qu'il fallait que ce courrier permette d'inviter les jeunes

à venir voter et que dès lors il fallait trouver d'autres moyens de communication pour appeler les jeunes à être candidat. Comme vous le dites, Monsieur Rekik, tous les jeunes de la commune ne fréquentent pas les maisons de quartier tous les jeunes ne sont pas proches de certaines personnes qui travaillent dans les services. Il était alors évident qu'un appel à candidature uniquement via une page Facebook ne suffirait pas. C'est pourquoi nous avons mis en place un véritable arsenal diversifié pour tenter de faire connaître au maximum la possibilité d'être candidat. Vu qu'il y avait les élections régionales et fédérales le 25 mai il a été jugé préférable de lancer cette campagne pour être candidat après le 25 mai. Cette campagne s'est tenue en deux temps. Une première de fin mai à fin juin et une seconde les trois premières semaines de septembre. Différentes présentations ont été faites par les jeunes du groupe moteur en juin et en septembre dans les différentes écoles secondaires de la commune, l'Athénée Royal Serge Creuz, aux Ursulines, Imelda, Saint-Jean et à Toverfluit. Les jeunes du groupe moteur sont également passés dans différentes associations de la commune. Une vidéo a été réalisée et a tourné sur les réseaux sociaux. Un appel a été lancé dans le Molenbeek Info, dans la newsletter à tout le secteur jeunesse mais également un courriel adressé à l'ensemble du personnel communal dont on sait qu'une grande partie habite le territoire de la commune ainsi que vous Conseillers communaux. Vous avez reçu les informations pour que chacun puisse diffuser dans ses réseaux. Un appel a également été diffusé dans les journaux. Il y a également eu une campagne d'affichage dans les associations, dans certains clubs de sport, dans les écoles. Les jeunes du groupe moteur ont même distribué des tracts à plusieurs reprises dans les rues de la commune. Alors, oui, on le savait dès le départ. On peut déployer tous les moyens de communication que l'on veut ce n'est pas pour autant que les jeunes seront tous touchés et ce pour différentes raisons. Je vais donner ici juste quelques exemples. Je vais vous dire un rapport d'évaluation plus complet. Premier exemple : parce que l'on sait que le concept d'un conseil des jeunes peut rester assez abstrait et que sans une réelle discussion de nombreux jeunes soit hésiteront mais carrément vont zapper l'information parce qu'il faut au-delà des mots comprendre et avoir de l'intérêt pour ce genre de choses. Mais aussi parce que les dix-sept mille jeunes de la commune effectivement n'en ont pas eu tous l'accès directement à l'information puisque dans l'arsenal nous avons surtout visé des intermédiaires, que ce soient les parents, les animateurs et comme je l'ai dit le personnel communal et vous les élus. Ce n'est pas parce que les adultes ont reçu l'information qu'ils l'ont diffusé autour de vous, autour d'eux, parce qu'ils ont eux-mêmes zappé l'info, parce qu'ils ne l'ont pas comprise ou bien pour d'autres raisons. Un exemple, vous citez des jeunes que vous connaissez et qui se sont étonnés auprès de vous de ne pas avoir été informé. Vous l'étiez. Alors pourquoi ne leur avez-vous pas transmis l'information en temps voulu, en tant qu'élu intéressé par cette initiative ? Quoi qu'il en soit notre objectif était d'avoir pour cette première nous avions un objectif humble d'avoir minimum trente candidats. Septante-sept jeunes ont remplis le formulaire pour marquer leur intérêt mais comme je l'ai dit plus haut, un projet qui peut intéresser un jeune en mai peut ne plus l'intéresser en septembre. Dès lors le service jeunesse a recontacté ces septante-sept jeunes et après contact et sans aucune intervention de ma part, trente-sept se sont montrés intéressés à être candidat. Les autres étant plus intéressés par être simplement membre de l'assemblée générale. Ces trente-sept candidats ont eu la possibilité de se présenter avec photos et textes sur le site de la commune ainsi que sur une page Facebook qui leur était dédié. Des différentes soirées de débats ont aussi été organisées et un tract qui reprenait l'ensemble des candidats a été mis à leur disposition. Un courrier dont vous avez parlé a été envoyé à dix-sept mille jeunes entre douze et vingt-cinq ans. Cinq cent nonante-sept jeunes ont participé aux votes. Cela peut paraître relativement peu par rapport au nombre élevé de jeunes sur notre commune mais en chiffre absolu c'est énorme. Là, selon les observateurs extérieurs qui travaillent à la participation citoyenne des jeunes et qui suivent plusieurs conseils de la jeunesse ils disent que pour une première c'est un très beau résultat. Si on prend l'exemple du conseil de la jeunesse au niveau de l'ensemble de la Communauté française qui existe depuis plusieurs années, le taux de participation est plus bas que le taux que nous avons obtenu ici. Nous n'avons pas encore d'analyse plus fine de

la participation. Donc je ne pourrai pas encore répondre à toutes les questions précises posées mais je répondrai dans un second temps. Nous avons pour l'instant les chiffres bruts, un rapport plus précis est en cours de préparation. Si bien entendu, sans surprises, les jeunes des associations ont participé, on a remarqué, néanmoins, une bonne participation en dehors des associations. Je vais prendre un exemple. Il y avait une urne à Toverfluit qui a récolté un énorme succès et donc c'est souvent lié. Mais ça, on le verra dans le rapport, c'est souvent lié à comment des animateurs ou du personnel géraient l'urne, à sensibiliser les jeunes à la question du vote. Concernant la représentativité et la parité des élus le mode de scrutin assurait une répartition par quartier. Il y avait un quota pour la parité de gens et la parité linguistique. Ces quotas ont été respectés dès le premier tour c.à.d. sur les six premiers sièges qui étaient répartis par quartier. J'ai pour ma part un regret c'est l'enjeu de la diversité culturelle. Nous le savons. Notre commune a la chance d'avoir une population extrêmement diversifiée au niveau de ses origines culturelles. A côté d'une population dont on ne sait plus très bien quel terme il faut utiliser, Belgo belges, belges de souche, de nombreux molenbeekois ont des racines en divers pays d'Afrique, d'Afrique du nord, d'Asie centrale et d'Europe de l'est principalement. Si cette diversité fait l'objet d'une discussion avec le groupe moteur qui a estimé notamment que la nationalité belge n'était pas une exigence pour se présenter comme candidat il a été jugé difficile de mettre en place des quotas comme pour la question linguistique ou la question du genre ou la question de quartier et il est vrai que nous n'avons pas réussi à convaincre de façon égale l'ensemble de ses composantes de notre population. C'est un enjeu sur lequel il faudra travailler dans les mois qui viennent. Enfin, vous m'interrogez sur la question du programme des candidats. Ils n'arrêtaient pas de demander un programme personnel. Par contre, durant les rencontres qui ont eu lieu pendant la campagne plusieurs d'entre eux ont pris des notes sur les intérêts et les priorités dont les jeunes, qu'ils ont rencontrés, ont parlé. C'est maintenant collectivement qu'ils vont organiser leur manière de fonctionner entre eux, leur manière de fonctionner avec les autres jeunes de la commune. Ils vont également faire des propositions sur la façon de travailler avec le collège et avec le conseil communal. Vous serez bien entendu informé de leur proposition. Ils sont en demande en tout cas et ils l'ont déjà formulé de pouvoir de temps à autre interpellier le Conseil, être en débat avec le conseil communal. Ils vont aussi décidé des thématiques sur lesquelles ils vont travailler. Sans doute aussi vont-ils se répartir la tâche en fonction de leurs intérêts et leurs compétences propres. Ainsi vous savez que parallèlement à ça une autre initiative a vu le jour à savoir un groupe de travail jeune police et il est prévu qu'une jeune du conseil des jeunes puisse rejoindre ce groupe de travail. Je ne vais pas faire plus long mais comme vous le voyez c'est un dispositif important et ambitieux. Cela ne se construit pas en un jour. Cette première édition doit bien entendu être évaluée pour être améliorée et permettre à e conseil des jeunes non seulement de répondre concrètement aux attentes mais aussi d'être pérennisés et je pense que les jeunes de Molenbeek qui ont été pour reprendre votre expression maladroitement oublié pendant les vingt dernières années durant lesquels votre parti a eu la responsabilité de cette commune méritent bien un tel dispositif.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Durant les dix dernières années sachez que Molenbeek a été considéré comme une commune exemplaire en matière de citoyenneté active. Renseignez-vous, si vous le souhaitez je peux vous envoyer quelques albums photos dédiés, de vidéos de jeunes au Parlement européen et même à l'extérieur. Avant toute chose je vous remercie pour votre

réponse. Il faut que vous sachiez juste une chose c'est que si vous le souhaitez et que vous vous sentez prête pour retravailler ensemble pour permettre à de nombreux jeunes des quartiers souvent portant les cicatrices de l'injustice sociale, des discriminations et de la pauvreté de participer activement à ces dynamiques. J'ai peut-être été dur avec vous. Je souhaitais vous secouer afin de vous éviter de planer. Je sais que vous aimez planer, vous planez souvent. Sachez juste une chose c'est que j'estime votre dynamisme et votre volonté de faire avancer les choses et je vous reconnais une qualité, celle d'avoir mieux fait que votre prédécesseur.

Merci.

12. Interpellation introduite par Monsieur Ikazban relative à Greenworks. Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban betreffende Greenworks.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous acceptez de la faire par écrit ou vous souhaitez la présenter ?

M. Ikazban :

Non, celle-ci je la présente. J'accepte de transformer les deux autres en question écrite et donc l'interpellation concernant le site internet communal et l'interpellation concernant le regroupement d'énergie. D'ailleurs je voudrais remercier l'Echevine car elle m'a déjà envoyé la réponse par e-mail. Monsieur le Président, vous auriez remarqué que mon groupe a accepté de transformer plusieurs de ses interpellations en question écrite et j'ai dit que j'étais d'accord mais je voudrais quand même faire certaines remarques. D'abord, nous sommes une opposition constructive, on fait des propositions, on essaie de suggérer parfois des éléments de solution à des problèmes et autres on a pu le démontrer ce soir comme à d'autres moments. Par exemple, quand il s'agit de voter les subsides, tout à l'heure, je pense que sans l'opposition vous n'avez pas le quorum pour le voter. Comme tout à l'heure, quand on passera en huis clos ben si nous ne sommes pas là vous n'avez pas le huis clos pour les points aussi importants pour le personnel ainsi que ceux qui sont inscrits à l'ordre du jour. Si nous faisons cette démarche, c'est d'abord parce que, effectivement, on nous l'a demandée, par respect pour les conseillers communaux qui sont là, qui restent-là qui sont là jusqu'au bout mais Monsieur le Président je voudrais quand même signaler que nous ne voulons pas que ça devienne une habitude. Nous ne voulons pas qu'on nous demande à chaque fois de transformer les interpellations en questions écrites parce qu'il me semble que la majorité, pour le dire poliment, n'arrive pas à trouver la bonne formule pour organiser nos réunions de travail et nos réunions du Conseil communal. Si nous avons deux soirs de suite ici c'est de votre faute. C'est vous qui avez fait ce choix. Vous avez fait ce choix de nous imposer et de vous imposer à vous-même deux soirs de suite. Nous on l'assume, il n'y a aucun problème et je pense qu'il va falloir absolument réfléchir à ce problème. Ça fait deux ans que je vous le dis. Cette semaine vous avez annulé les sections réunies, lundi et si on avait consacré une de nos soirées du lundi, du mercredi ou du jeudi aux interpellations on ne serait pas dans la situation d'aujourd'hui ou on doit se farcir deux soirées jusqu'à passer minuit et puis demander à l'opposition de transformer les interpellations en questions écrites parce que l'opposition fait son travail quand elle dépose des interpellations...

M. le Président :

Monsieur Ikazban...

M. Ikazban :

Non non, j'ai dit que j'allais faire une remarque et vous l'avez autorisée.

M. le Président :

Avançons, vous savez pertinemment bien que nous avons déjà abordé ce problème-là.

M. Ikazban :

Je n'ai pas terminé pourquoi vous m'interrompez ? Je ne comprends pas. On accepte de transformer une série d'interpellations. J'accepte cinq interpellations et je suis en droit de...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous et moi, nous avons parlé de ce problème ensemble et vous n'avez pas trouvé de solution.

M. Ikazban :

Je n'ai pas terminé, vous m'interrompez, je suis désolé et je comprends l'heure elle est tardive.

M. le Président :

Je vous ai fait des propositions mais vous les avez refusées.

M. Ikazban :

Non, nous vous avons fait des propositions mais vous les refusez. Nous avons proposé à plusieurs reprises des solutions. Moi, je ne veux pas que ça devienne une habitude et je ne veux pas qu'on censure d'une manière ou d'une autre l'opposition, comme la majorité puisque de toute façon normalement les conseillers de la majorité peuvent aussi introduire des interpellations et quand nous faisons des interpellations ben Madame Tamditi vous en avez une série aujourd'hui que vous allez devoir aussi transformer en question écrite, quand nous faisons ça on fait notre travail. Je voudrais que les choses soient claires parce que j'entends ici et là et j'entends même courir ce genre de bruit dans les services qu'on est là pour emmerder notre monde. Non on n'emmerde pas notre monde ! Non on fait notre travail d'opposition. Le travail de l'opposition, c'est aussi d'examiner ce que fait le Collège. D'ailleurs, vous devez nous remercier parce que grâce à nous, vous êtes parfois certain à vous mettre en valeur et avoir l'occasion d'expliquer de ce que vous faites. Parfois vous ne faites pas que des mauvaises choses.

M. le Président :

Monsieur Ikazban svp il faudrait que vous rentriez dans votre interpellation. Merci Monsieur Ikazban. Greenworks est le sujet de votre interpellation et il vous reste quarante secondes.

M. Ikazban :

Ca surement. Maintenant j'en viens à mon interpellation. Madame la Bourgmestre, chers collègues je souhaite poser des questions au sujet de Greenworks. En effet, je constate que Greenworks avec l'aide du CPAS de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, organise une opération de rénovation de façades. Je ne vais pas faire la lecture du document, du tract qui circule et qui fait appel à ça. Même s'il ne s'agit pas d'une des missions premières du CPAS vous pouvez au moins encourager ce type d'initiative. On a l'occasion de faire très souvent des remarques au Conseil communal par rapport à des entreprises d'économie sociale on ne va pas aujourd'hui vous reprocher de prendre des initiatives dans ce sens-là. Au départ, c'est quelque chose, qui est positif et que nous encourageons. Pour information, c'est une société à finalité sociale. Néanmoins, en lisant la brochure d'information que découvrons-nous ? C'est que Greenworks s'engage à venir sur place, introduit les dossiers à la place des gens à la Région et à nouveau, c'est Greenworks qui préfinance et réalise les travaux. Concrètement, ça veut dire que Greenworks avance un montant qui représentera en réalité entre trente et quatre-vingt-cinq % du coût total de ces travaux de rénovations de façades. De plus, cette activité demande des investissements et une formation du personnel très importante et notamment pour des raisons de sécurité, c'est-à-dire d'encadrement, on ne peut pas demander à n'importe qui de faire des travaux de façade. Je pense que le Président du CPAS connaît ce genre de dossier et de problématique. J'en viens donc directement à mes questions. Une des questions que nous nous posons, c'est qui va prendre en charge le budget d'une telle opération de préfinancement, puisqu'il y a l'opération de préfinancement qui doit normalement prévoir un montant assez élevé ? Les investissements ont-ils été déjà réalisés et le personnel a-t-il déjà été formé ? Et, accessoirement à cette question, je voudrais savoir si vous pouvez nous dire éventuellement avec quel entreprise, avec quel entrepreneur, avec quel professionnel de la rénovation de la façade Greenworks travaille ? Ce n'était pas une spécialité de Greenworks au départ. Au départ, je rappelle, Greenworks c'était pour les jardins, le nettoyage, l'entretien un petit peu et maintenant rénovation de façade. Donc, combien le CPAS va mettre ou met dans ce projet en termes d'argent, de budget ? Avez-vous des subsides ou des promesses pour financer ce projet ? Avez-vous fait une demande de subsidiation dans le cadre des fonds Feder ? Evidemment, je sais que c'est oui. Si ou avez-vous déjà une réponse et pour quel montant ? J'imagine que c'est grâce à ce fonds Feder que vous avez l'intention de préfinancer et si vous n'obtenez aucun subside, qui prendra en charge le coût de ces opérations ? Ça c'est les questions que je voulais vous poser et donc évidemment ma question c'est de savoir comment on va faire pour assurer les remboursements puisque j'imagine que des gens ont répondu déjà aux appels et j'aimerais, s'il vous est possible, de répondre à cette question ce soir de me dire ben tiens jusqu'à présent vous avez combien de personnes qui ont sollicité votre intervention, votre aide ? Combien de dossiers ouverts éventuellement ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je vais être très bref parce que je sens que tout le monde commence à se fatiguer. Je vais faire une première réponse dans un premier temps et puis je céderai la parole à Roland Vandenhove pour compléter. Rapidement, je rappelle qu'il y a quelques années, nous avons décidé de se lancer dans la création d'entreprises à finalités sociales. Monsieur Ikazban, vous vous rappelez que nous avons créé à vos services dont je suis un des cofondateurs à l'époque qui aujourd'hui emploie trente-cinq personnes. Alors, nous avons créé, il y a pas si longtemps que ça Greenworks qui avait comme principale activité l'entretien des jardins et nous avons aussi, dans le cadre de l'économie sociale nous avons aussi Amphora. Amphora qui comme les deux précédentes vont rejoindre une coopérative que nous sommes en train de faire aboutir vu que ce sera une coopérative à affinité sociale, qui va englober les trois structures. Evidemment, l'objectif de la création de ce genre de structure, c'est de pouvoir via l'économie sociale permettre à des personnes fragilisées, peu formées, qui sont assez éloignées du marché du travail de pouvoir intégrer celui-ci via un emploi qui est accompagné, bien évidemment, d'une formation. Alors, en ce qui concerne Greenworks, nous sommes jusqu'à au jour d'aujourd'hui nous sommes dans la rénovation principalement de jardins et je tiens ici à remercier Roland Vandenhove qui a négocié l'année dernière auprès de la Région une extension de l'agrément qui permet non pas de faire une opération one shot mais de pouvoir développer les activités dans le domaine de la rénovation de façades, rénovation de façades, qui aura pour ambition non seulement de travailler dans les contrats de quartiers mais aussi bien au-delà et ainsi permettre à une série de jeunes qui vont intégrer notre structure, qui seront accompagnés dans le cadre d'une formation spécifique parce que je dois vous le rappeler, entretenir des jardins rénover des façades, ça nécessite certaines compétences et dans le cadre d'une entreprise à finalité sociale il est prévu évidemment de donner cette formation qui est indispensable pour pouvoir faire un travail de qualité et offrir nos services auprès de la population. Vous savez très bien que nos quartiers et c'est pour ça que le deuxième volet de l'opération, le premier volet c'est la création de l'emploi, mettre des jeunes à l'emploi, les former et le deuxième volet qui est très important à l'instar de ce qui a été fait dans le passé, c'est pouvoir aider à la réhabilitation de certains quartiers en proposant une formule spécifique qui est celle non pas de préfinancement mais qui est un dispositif qui permet aux clients potentiels de payer qu'une partie et l'autre partie qui correspond à la prime sera versée par la Région directement à Greenworks, ce qui nous évitera des difficultés à la trésorerie. Je vais céder la parole à Roland Vandenhove qui va compléter, je pense parce qu'il est un des pionniers de l'économie sociale ici à Molenbeek et même à Bruxelles et il a une expertise bien évidemment assez intéressante et je tiens à le remercier pour ses engagements dans le cadre de Greenworks et de toutes les autres entreprises d'économie sociale qui je le rappelle a un objectif principal c'est d'offrir aux Molenbeekois et Molenbeekaises la possibilité de pouvoir trouver un emploi et de se former.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Dans ce cadre, je vais essayer de répondre de la manière la plus pratique possible, ça fait tout à fait partie des missions du CPAS de faire ce type d'opération parce que l'objectif principal de l'opération, c'est la création d'emplois, la rénovation de façades étant un outil qui permet la création d'emploi. Donc on est tout à fait dans les missions du CPAS ou dans l'échevinat de l'économie sociale de créer de l'emploi. Le deuxième aspect

fondamental dans le projet, c'est le traitement global et c'est justement ça l'intérêt du projet. C'est d'offrir à des personnes désireuses de rénover leurs façade un service qui va depuis la demande jusqu'à la réalisation pratique par une équipe de personnes engagées sous contrat de travail et donc il y a un traitement il y a du personnel qui va faire du traitement administratif et du personnel qui va faire la rénovation de façades. Ce ne seront évidemment pas les mêmes personnes mais le service sera complet, ce qui est rare parce qu'en général on scinde plus les choses entre le suivi administratif, le traitement de dossiers de primes et la recherche d'entrepreneurs. Ici, on propose la globalité. Alors en ce qui concerne la formation, le projet va démarrer en janvier par la formation d'une équipe. Donc ce sera une équipe d'un professionnel et quatre articles soixante qui vont démarrer dans le projet à partir du mois de janvier. Le mois de janvier, étant le mois de formation parce que la formation est importante mais n'est quand même pas si importante que ça, dès l'instant où on va se cantonner dans la peinture et du sablage de façade. Le préfinancement, comme l'Echevin vient de le dire, l'atout du projet et c'était un des obstacles majeurs pour la population à Molenbeek, qui utilise trop peu les primes à la rénovation. Les primes, c'est le fait qu'il faut préfinancer donc les gens doivent payer et se faire rembourser. L'atout ici, c'est que on va demander aux gens de payer que leur part c'est d'ailleurs la différence entre le coût de la façade et la prime qui va être donnée et le solde sera versé directement par le Ministère à l'entreprise. La durée du remboursement entre le moment où les travaux sont terminés et la prime versée, c'est environ quatre mois. Donc il y a un préfinancement de quatre mois. Une équipe peut réaliser deux façades par mois, on sera dans cette optique là et ce seront environ huit façades qu'il faudra préfinancer. C'est de l'ordre de 25.000 EUR. Ce n'est pas non plus un montant important qui sera demandé à BRUSOC donc il y aura un dossier qui va être fait. C'est un fonds de roulement qui va demander et ce fonds de roulement, après, va devoir suivre et la rentabilité de l'entreprise fera en sorte qu'à terme ce fonds de roulement sera remboursé et l'entreprise devra fonctionner sur ses fonds propres pour se préfinancement y compris. Comme l'Echevin l'a dit aussi, il y a eu une demande d'extension d'activité, qui a été approuvée par la Région Bruxelloise l'année passée. Donc l'activité est reconnue, subventionnée et le premier quartier de l'activité sera celui où il y a un contrat de quartier qui démarre. Le projet sera financé dans le cadre de ce contrat de quartier. Donc c'est la deuxième source de subsides. Autre source de subsides mais pas directement pour Greenworks mais pour un projet global c'est dans le cadre du Feder. Ce qu'on a introduit comme demande, ce ne sera pas une coopérative d'activité ce sera probablement sous la forme d'une asbl, d'un organe coupole pour les trois entreprises d'économie sociale fonctionnant sous l'étiquette CPAS donc Greenworks, à vos services et Amphora. il y aura une coupole dans lesquelles vont se retrouver la direction, les ressources humaines, la comptabilité et le marketing. Ce projet a été introduit au niveau du Feder et il est opérationnel maintenant. Il y a actuellement des réunions qui sont en cours et où se retrouvent autour de la table les personnes responsables des trois projets. Le Feder va permettre d'aller plus loin dans la mutualisation et de faire nous-même tout ce qui est lié au traitement des salaires, la comptabilité. Donc pour le moment c'est sous-traité et ça va aussi, à terme, créer de l'emploi. Il y a aura des économies d'échelle en terme de direction. Le dossier est en cours et on nous a promis des réponses pour le mois d'avril.

Donc voilà je pense avoir répondu à toutes les questions.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, merci à l'Echevin et au Président du CPAS pour les réponses qu'ils ont apportées, même si j'ai eu des réponses à des questions que je n'ai pas posées à nouveau. D'abord, ce que je voudrais dire c'est que dans mon interpellation je n'ai jamais dit que j'étais contre ce genre de projet. J'ai dit, dès le départ, que c'est des initiatives à encourager. Ce n'est pas une mission première du CPAS. Néanmoins, je suis quand même étonné, parce que ça veut dire que et du côté de Brusoc vous n'avez pas encore de réponse favorable par rapport à une subside et également du Fonds Feder puisque là on m'a aussi dit que ce ne serait pas avant le printemps 2015. Donc, ça veut dire qu'il existe quand même un risque de ne pas avoir les montants ni du Fonds Feder ni de Brusoc et donc dans ce cas-là, c'est le CPAS qui prend en charge. C'est ça ? En fait c'était une de mes questions. Celle-là je n'ai pas eu de réponse. En fait vous avez déjà pris des engagements puisqu'il y a déjà un projet façades qui est déjà lancé, qui est déjà en route. Vous avez parlé d'un rythme de croisière bien précis. Ma question c'est de savoir, si jamais il n'y a pas de subsides demain, évidemment on imagine le pire, donc les gens j'imagine qu'on ne va pas les laisser en plan avec leur façade, qu'on va assurer jusqu'au bout donc ça coulera, c'est le CPAS qui assumera. La commune quoi ?

M. Vandenhove :

Les subsides du projet façades sont assurés. Les projets façades sont subsidiés dans le cadre de la Région Bruxelloise appelle, enfin, les subsides ordinaires de l'économie sociale. Tout ce qui est opérationnel est financé par les subsides ordinaires en économie sociale. Ce qui est en Feder, c'est l'organe coupole et c'est la direction commune des trois projets.

M. Ikazban :

Donc vous attendez des réponses de Brusoc et de Feder et là quand même il faut espérer des réponses. Par rapport à la formation, à la question que vous ne m'avez pas répondu, c'est : est-ce qu'il y a des entreprises avec qui vous sous – traitez ? Qui vous aident dans la formation du personnel ? C'est possible d'avoir la liste ?

M. Vandenhove :

Il y a une entreprise qui est l'entreprise qui a fait le projet façade précédemment qui va former les personnes, qui va assurer la formation du personnel.

M. Ikazban :

Je vous remercie parce que je disais que ce sont quand même des travaux qui représentent un danger et un risque. Ecoutez, moi je vais m'arrêter là pour l'instant. J'espère recevoir les éléments d'information que j'ai demandés de manière complémentaire. Simplement une dernière chose, Monsieur le Président, l'Echevin a parlé du passé et a parlé de la création du service Amphora. Je n'avais pas parlé de ça, je n'avais pas posé la question mais néanmoins je le remercie quand même parce que ça me permet de remercier également au passage mes collègues et camarades qui ont été les chevilles ouvrières pour le lancement et création de ces entités Olivia P'tito et Paulette Piquard, ici présente, puisque le PS a participé activement aussi à cette politique qui amène aujourd'hui... Je vous remercie.